20e ANNÉE — 1871

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — SIXIÈME ANNÉE

N° 10. 15 Octobre 1871



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

33, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** — **Cherbuliez.**

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**

AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1871

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉFORME A VENISE

LES MARTYRS (1).

Le départ de Vergerio (décembre 1549) est la date d'un changement important dans la politique de la seigneurie, et ce changement d'abord inaperçu, insensible, correspond à l'ascendant de plus en plus marqué du cardinal Caraffa dans les conseils de l'Eglise. Après le pape Paul III, de la maison de Farnèse, qui ne parut avoir qu'une passion, celle de l'agrandissement de sa famille, et qui mourut des suites d'un accès de colère en apprenant l'ingratitude d'Octave son neveu, devenu le séide de la politique espagnole dans le nord de la Péninsule, Rome vit se succéder rapidement Jules III et Marcel II, dociles instruments de l'inquisition dans sa lutte contre l'hérésie. Déjà régnait, sans porter la tiare, par l'ardeur d'un zèle farouche comme par l'autorité d'un génie su-

(1) Voir le *Bulletin* du 15 avril et du 15 juillet 1870.

périeur, l'homme qui après avoir encouragé, au début de sa carrière, les tendances mystiques, et fondé l'Oratoire de l'amour divin où se réunissaient de vertueux prélats rêvant une Eglise épurée, devint le sombre inspirateur du saint-office, et ne se montra, sous le nom de Paul IV, qu'entouré de l'appareil des tortures, réalisant ainsi sa hautaine devise dirigée à la fois contre les Allemands et les Espagnols : *Super aspidem et basiliscum ambulabis* (1) !

C'est dans un rapport de l'ambassadeur vénitien, Bernardo Navagero, qu'il faut chercher le portrait, singulièrement ferme et saisissant, du pontife octogénaire qui, dès le berceau, parut prédestiné au gouvernement de la chrétienté catholique (2) : « Sa nature est bilieuse et sèche; ses actions portent l'empreinte d'une solennité et d'une grandeur incroyable, au point qu'il semble véritablement né pour régner (*nato a signoreggiare*). Il est d'une santé robuste, et lorsqu'il marche, c'est à peine s'il touche terre; son corps est tout nerfs. Dans ses yeux, dans tous les mouvements de son corps, éclate une énergie au-dessus de son âge... Les qualités intellectuelles du saint-père répondent à sa complexion physique, et certes elles sont surprenantes. Il est versé dans toutes les littératures. Il parle italien, grec, espagnol avec une telle perfection qu'on le croirait né à Athènes ou à Madrid. Sa mémoire est si forte qu'elle retient tout ce qu'il a lu en tous genres. D'une promptitude sans égale en affaires, il ne supporte pas la contradiction, et garde un vif ressentiment contre quiconque ose s'opposer à ses vues, parce que, dit-il, outre la dignité dont il est revêtu, et qui doit mettre à ses pieds tous les monarques de la terre, il se sait encore de très-noble origine, doué de connaissances infinies, et si fier d'une existence à laquelle, depuis tant d'années, il n'y a rien à reprendre, qu'il tient en souverain mépris les cardinaux eux-mêmes

(1) Tu fouleras aux pieds l'aspic et le basilic.

(2) « Le duc de Palliano me dit un jour que la signora Vittoria, mère du pontife, disait publiquement, quelques semaines avant ses couches, *qu'elle avait le pape dans le corps.* » Armand Baschet, *les Ambassadeurs vénitiens*, p. 189.

et dédaigne leurs conseils. Bouillant et véhément dans tous ses actes, il ne se possède plus quand il s'agit de l'inquisition, et la plus grande injure qu'on puisse lui faire est de lui recommander quelqu'un suspect d'hérésie (1). »

Tel était l'homme dont l'influence comme légat s'exerçant, durant plus de dix ans, sur la seigneurie de Venise, devait la prédisposer peu à peu aux mesures de rigueur qui attristèrent ses annales dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Déjà, en 1532, il fait entendre un cri d'alarme, et dans un rapport des plus véhéments, il signale au pape Clément VII les progrès de la nouvelle doctrine dans la ville des doges. Il charge un religieux connu par son zèle, le Père Bonaventure, provincial des *Zoccolanti*, de porter ce message à Rome, et d'insister sur l'adoption des mesures les plus promptes et les plus énergiques contre les dissidents : « Vous direz au saint-père la vive douleur avec laquelle je vois croître le mal de jour en jour, principalement dans cette ville où l'on ne sent que trop l'influence de l'hérésie dans la conduite de plusieurs qui n'observent plus le carême, s'abstiennent de toute confession, et se nourrissent de livres prohibés par l'Eglise. Vous ajouterez que cette peste luthérienne, dont les ravages ne s'exercent pas moins sur les doctrines que sur les mœurs, s'attaque surtout à deux classes de personnes qui vont la propageant partout. Les uns sont des apostats déclarés, et les autres des membres du clergé régulier que Dieu, dans sa bonté, a déjà mis dans la confusion en leur ôtant leur chef. Disciples d'un *frate* qui était ouvertement hérétique, ils ont voulu lui faire honneur en marchant sur ses traces. De ce nombre est ce Fra-Galateo dont Sa Sainteté me chargea d'instruire la cause, il y a un an, et que je condamnai comme relaps et impénitent. Il est encore en prison, et ces seigneurs s'excusent de ne pas faire exécuter la sentence prononcée contre lui, en disant que le saint-père n'a pas encore publié de manifeste

(1) Armand Baschet, *ibidem*, p. 190.

contre l'hérésie... Deux autres religieux, Fra-Bartolomeo et Fra-Alessandro di Pieve, ne sont pas moins dignes de châtiment. Mais la seigneurie se montre très-froide dans les poursuites, et le nombre des suspects va se multipliant. Le chef principal, et pour ainsi dire le capitaine de la bande, est un archihérétique bien connu, qui répand partout le poison (1). » Le lecteur a nommé Paolo Vergerio.

Bien des années s'écoulèrent avant que la seigneurie se montrât sérieusement attentive aux instances des légats et aux remontrances de la cour de Rome. En 1550, malgré quelques mesures de rigueur qui avaient déterminé un certain nombre de personnes à s'éloigner de son territoire, elle hésitait encore entre la tolérance et la répression des idées nouvelles. De son asile de Vico Soprano, dans le pays des Grisons, Vergerio avait l'œil fixé sur son ancien diocèse, dévolu à l'inquisiteur Tomaso Stella. Il crut le moment favorable pour plaider la cause de la liberté des cultes auprès des magistrats vénitiens, et il le fit avec une singulière habileté dans une lettre adressée au doge lui-même, « le sérénissime Donato. » En invoquant la tolérance au profit des réformés, il parut ne réclamer qu'une plus large application des principes si sages qui guidaient la seigneurie dans ses rapports avec les étrangers fixés sur le territoire ou dans les colonies de la république. Le respect des droits de la conscience, qui n'est que l'inspiration d'une politique supérieure, devait, dit-il, s'appliquer à tous les dissidents, quelle que fût leur origine : « Que parlai-je, Messeigneurs, de ce qui se passe dans vos comptoirs de Chypre et de Candie, dont la mer nous sépare? N'avez-vous pas accordé, il y a moins de quarante ans, aux Grecs établis sur le sol même de la République, la permission de construire une église, celle de Saint-George, où ils peuvent célébrer leur

(1) « Pure il capitano et quasi condotiere par che sia questo archiheretico qual voi sapete, che per tutto va seminando il veneno. » J'emprunte cette citation à un tres-important manuscrit inédit du *British Museum :* Caracciolo, *Vita di Paolo IV*, t. I, p. 128, 130. La lettre de Caraffa n'a pas moins de vingt pages in-4°. C'est un document capital pour l'histoire de la Réforme en Italie.

culte en toute liberté? Vous ne l'ignorez pas, cependant, la doctrine qu'ils professent, sans parler de leurs rites, est de tout point contraire à celle de Rome. Ils ne reconnaissent, en effet, le pontife romain ni comme vicaire du Christ, ni comme pasteur universel. Ils nient le purgatoire dans le sens qu'on attribue ordinairement à ce mot, admettent le mariage des prêtres, la communion des laïques sous les deux espèces, repoussent les messes privées et n'approuvent que la confession publique des péchés. Votre tolérance ne se borne pas aux Grecs, qui ne sont nullement tenus d'assister chez vous aux cérémonies papistiques. Vous usez de la même douceur à l'égard des Juifs, qui sont chez vous en très-grand nombre. Vous leur concédez un terrain pour leur synagogue, où ils nient ouvertement le Christ venu en chair. Et nous qui retenons la pure doctrine du Christ, ne répudiant que les idolâtries dont elle a été souillée dans le cours des âges, non-seulement on nous refuse un lieu où nous puissions adorer dans l'unité de l'esprit avec tous ceux qui croient au Rédempteur, mais on nous prodigue l'injure, la calomnie. On nous condamne avec ce divin Maître à l'exil, aux galères et au bûcher (1). »

Il est permis de regretter que ce vœu si différent de celui des légats n'ait pas été accueilli par la seigneurie, toujours si jalouse de son indépendance vis-à-vis de Rome. Deux voies s'ouvraient devant elle à ce moment si critique de son histoire : l'une, celle de la tolérance, aussi conforme à ses intérêts qu'à son génie, pouvait établir sa grandeur sur des bases nouvelles et lui ouvrir des perspectives de progrès indéfini, en créant au milieu des lagunes de l'Adriatique un refuge de la foi, un asile inviolable de l'esprit humain, rôle glorieux qui allait échoir à des cités moins favorisées du nord de l'Europe, et préparer l'éclatante fortune des Pays-Bas. L'autre voie était celle que suivaient docilement les Etats soumis au

(1) « Ma insieme com lui siam diffamati, banditi, imprigionati, posti nelle galere ne fuochi. » *Al serenissimo duce Donato et alla eccellentissima republica Venetia, oratione et defension del Vergerio*, in-12, 1551. (Ex. de la Bibl. de Zurich.)

dogme catholique et aux vieilles législations du moyen âge dont le saint-office avait encore accru la rigueur. La dépopulation, déjà visible en Espagne, dont la misère semblait croître avec l'or du Nouveau-Monde, et les nombreux fugitifs qui commençaient à s'éloigner de l'Italie, montraient assez les fruits du système qui débute par l'asservissement des consciences pour aboutir à l'apauvrissement et à la ruine des peuples soumis à son fatal empire. Du choix entre deux politiques si opposées dépendait, à bien des égards, la grandeur et la prospérité de la ville des doges. Au lieu de regarder vers l'avenir, elle se tourna vers le passé : elle ferma l'oreille à Vergerio pour écouter Caraffa (1) !

Le procès d'un étudiant de l'université de Padoue, Pomponio Algieri, premier nom inscrit sur le martyrologe vénitien, montre à nu les ressorts de la politique de Venise dans cette phase importante de ses annales. Originaire de la petite ville de Nôle, près de Naples, qui fut illustrée au V[e] siècle par l'épiscopat de saint Paulin, et qui vit naître, au XVI[e], le grand martyr de la philosophie, Jordano Bruno, Algieri semble avoir ressenti, dès sa jeunesse, l'influence de l'évangélique réveil qui se propagea si rapidement de Naples aux monts de Calabre, du temps de Valdez. A Nôle comme à Padoue, il porta sur les bancs de l'école la ferveur du néophyte épris de vérités plus hautes que celles qu'enseignaient les maîtres les plus renommés de la renaissance, les Lampride et les Alciat. Le triste sort de Spiera expiant au milieu des angoisses d'une agonie sans nom une courte faiblesse, dut encore exalter son ardeur. « Ne pouvant, dit son biographe, recéler dans son cœur les vérités qu'il avait puisées dans l'Evangile, il travaillait sans cesse à gagner les âmes à Christ, comme il l'avait fait dans sa patrie (1). » Mais cet apostolat n'était pas

(1) Les vicissitudes de la politique vénitienne, en matière de religion, ont été très-bien notées par l'auteur si regretté de *Jordano Bruno*, M. Christian Bartholmèss, que notre Société s'honore de compter parmi ses membres fondateurs. Voir t. I, p. 195 et suivantes de son remarquable ouvrage.

(2) « Quod et in patria fecerat. » Pantaléon, *Historia rerum in Ecclesia gestarum*, pars secunda, f° 329.

sans péril. Dénoncé à l'inquisition par des agents secrets qui avaient paru entrer dans ses sentiments pour mieux en provoquer la manifestation, il fut arrêté par ordre du podestat et jeté dans les prisons de Padoue. Il y subit de longs interrogatoires, où il laissa librement éclater les dissentiments qui le séparaient de Rome sur les points principaux de la foi. Voici quelques-unes de ses réponses aux questions de l'official : « Crois-tu la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine? — Non, car elle n'est point catholique, mais particulière. Je suis membre de l'Eglise universelle qui n'a pour chef que Jésus-Christ. — Tu n'es alors qu'un méchant hérétique! — Pourquoi m'appelles-tu ainsi, comme si j'étais de quelque secte jacobine, cordelière, basilienne, croisée, bénédictine, carmélite ou autre?... A Dieu ne plaise que je sois d'autre secte que celle de Jésus-Christ! »

Les réponses d'Algieri sur les sacrements et sur la valeur attribuée aux mérites des saints ne furent pas moins explicites : « Reconnais-tu, lui dit le juge, l'intercession des saints glorifiés? — Un seul suffit, Jésus-Christ (1)! » Accusé de mépris pour les magistrats, il se justifia en ces termes, où la distinction du temporel et du spirituel est si nettement établie: « Il y a sur terre deux sortes de magistrats; l'un ès choses séculières pour la protection des bons et la punition des méchants; l'autre pour instruire en la crainte de Dieu et pure foi par actes et par paroles. Or je reconnais pour mon pasteur ès choses séculières le magnifique gouverneur de cette ville de Padoue, et les seigneurs de Venise qui sont mes princes terriens; mais pour ce qui concerne la Parole de Dieu, je ne reconnais nul pasteur dans la synagogue du pape. — Si tu n'es avec elle, tu te trouves donc sans Eglise et sans pasteur? — Nullement, car il se peut faire qu'un chrétien se trouve chez les Turcs ou en pays barbares; s'il confesse Jésus-Christ, alors même qu'il est seul et séparé de toute con-

(1) *Histoire des Martyrs*, édition de 1597, f° 340. Je ne fais qu'abréger ce récit, en reproduisant autant que possible les paroles du confesseur.

grégation extérieure, il n'en doit pas moins être tenu pour chrétien. » A cette réplique hardie, le juge ne put contenir sa fureur : « Tais-toi ! tais-toi ! lui dit-il; retourne en ta prison. Voici la nuit où tu reconnaîtras à loisir si tu es sans pasteur et prêt à rétracter tes blasphèmes! — J'irai volontiers en prison, voire à la mort, s'il plaît à Dieu. Jésus-Christ est la lumière et la consolation des affligés en leur détresse. Je suis chrétien, et je ne voudrais changer pour devenir papiste (1) ! »

Après plusieurs mois passés dans les prisons de Padoue, Algieri fut transféré à Venise, sur les instances du nonce Della Casa, pressé d'en finir avec un hérétique aussi dangereux. Il ne montra pas moins de fermeté devant les magistrats de cette ville qui, touchés de sa jeunesse, de ses talents, firent de grands efforts pour le sauver. C'est ce que nous apprend une lettre du captif lui-même, écrite des cachots de Saint-Marc (les terribles puits!) et dans laquelle il s'accuse presque de rester insensible « aux sollicitations des plus augustes, des plus pieux et des plus sages sénateurs. » Enseveli dans un sépulcre anticipé, il n'emploie pour peindre sa triste situation que de riantes images, et sa voix a des accents d'une héroïque sublimité : « J'ai trouvé (qui le croirait?) le miel dans les entrailles du lion, une agréable retraite dans un précipice affreux, les gracieuses perspectives de la vie dans le sombre séjour de la mort, la joie enfin dans un abîme de l'enfer!... La prison est dure sans doute pour le coupable, mais elle est douce à l'innocent. Elle distille la rosée et le miel, et donne en abondance le lait qui restaure l'âme. Ce n'est pas pour moi un désert, mais une plaisante vallée, le plus noble séjour de la terre ! » Le stoïque confesseur ne s'attendrit qu'au souvenir des chrétiennes amitiés qu'il a laissées à l'université de Padoue, et dont les prières le soutiendront à l'heure du sacrifice suprême : « Priez pour moi, vous, mes

(1) *Ibidem*, f[os] 240, 342.

amis dans le Seigneur. Je salue avec un saint baiser Silvio, Pergola et Justo, mes maîtres, ainsi que Fedele de Petra, et une personne nommée Lelia, que je connais, quoique éloigné d'elle. Je salue aussi le syndic de l'université, ainsi que tous ceux dont le nom est inscrit sur le livre de vie (1). »

Il paraît que la captivité d'Algieri fut longue comme les résistances qui montrèrent l'énergie de sa foi. « Tout jeune qu'il estoit, dit l'annaliste des martyrs, il se monstra si constant et si vertueux que la renommée en fut espandue en Italie. » Désespérant de l'amener à une rétractation, les magistrats de Venise le condamnèrent en gémissant aux galères. La peine parut trop douce au nonce Della Casa, qui avait juré sa mort. Un nouveau pontife venait de monter sur le trône de saint Pierre : c'était le cardinal Caraffa, l'implacable Paul IV ! Quelle offrande pourrait lui être plus agréable que celle de l'hérétique obstiné, qui semblait également insensible aux prières et aux menaces, et dont l'exemple était si dangereux pour les populations soumises aux lois de l'Eglise? Le nonce demanda l'extradition d'Algieri, sans doute comme un don de joyeux avénement au nouveau vicaire de Jésus-Christ. Le pontife lui-même la réclama, comme un gage des dispositions de la seigneurie, si longtemps accusée de favoriser les novateurs, et le sénat eut la faiblesse d'y consentir. Il put dire comme Pilate : *Je suis net du sang de ce juste !* en le livrant aux bourreaux. Le sort de Pomponio Algieri n'était en effet que trop facile à prévoir. A peine arrivé à Rome, il fut incarcéré au château Saint-Ange, où il montra la même sérénité que dans les cachots de Padoue et de Venise. Il n'en sortit que pour entendre sa condamnation, et monter sur un

(1) Je reproduis cette lettre d'après le texte de Pantaleon, qui tenait, dit-il, l'original des mains de Celio Secondo Curione, si bien instruit des choses de l'Italie. Elle est datée du 12 juillet 1555, et *du délicieux jardin de la prison Léonine,* désignation qui s'applique aux prisons de Saint-Marc, situées non loin du fameux lion de bronze qui servait d'armoirie à la république. Rome avait aussi sa *prison Léonine* dans la cité de ce nom, au château Saint-Ange, où fut transféré bientôt Algieri. Je n'en dois pas moins rectifier l'erreur que j'ai commise dans *Aonio Paleario,* p. 306. Le récit demeure vrai en y changeant quelques mots.

bûcher voisin du Tibre. Il y parut comme à un autel, et sa constance au milieu des flammes excita l'étonnement, presque la terreur, des cardinaux présents à ce triste spectacle (1).

Le procès de Pomponio Algieri était l'indice d'un grave changement dans la politique de la seigneurie, la révélation d'un pacte secret avec le Vatican. Il inaugurait une ère néfaste pour les protestants vénitiens. Paul IV n'épargna rien pour le rendre irrévocable, et pour détruire les espérances que les amis de la Réformation avaient pu fonder sur le seul Etat de la Péninsule capable de transiger avec l'esprit nouveau : « Il ne faut pas oublier, dit un contemporain, l'opinion commune qu'on a de ladite république par toute l'Italie, c'est que pour ses qualités rares et pour une liberté qui a esté là par long espace de temps, ne s'assujettissant point à l'inquisition cruelle du pape, on y devoit voir multiplication de fidèles, ce qui n'estoit pas sans occasion, d'autant que jusques en l'an 1542, il y avoit eu telle liberté de parler et traiter des affaires de la religion, qu'on y faisoit presque publiquement des assemblées au sceu des nations estranges (2). Or, telle espérance s'est d'autant plus esloingnée qu'elle sembloit estre prochaine, à cause que l'auteur et père de mensonge, par le moyen de son lieutenant qui est siégeant à Rome, commença d'infecter des cardinautés, archeveschés, éveschés, abbayes, chanoineries et autres siens bénéfices, la noblesse vénitienne, ou la plupart de ceux qui estoient des premiers à jouir des honneurs en icelle république, à cause de leur vertu et prudhommie, et desquels les autres despendoient aucunement; afin que puis après il pût par ce moyen introduire plus sûrement la tyrannie du siége papal en ladite

(1) *Histoire des Martyrs*, f° 344, et Th. de Bèze ; *Icones*. La mort d'Algieri doit se placer à la fin de l'année 1555.

(2) Il est remarquable de voir l'historien des martyrs et le *Compendium inquisitorum* signaler presque dans les mêmes termes les progrès de la Réforme à Venise; preuve sans réplique de la véracité du premier. Voir la 1re partie de cette étude, *Bulletin* d'avril, page 153, note 2.

cité (1). » Malgré l'habileté avec laquelle furent distribuées ces faveurs corruptrices, Paul IV ne put réussir à faire reconnaître par les Vénitiens la fameuse bulle : *In cœna Domini*, cette charte de l'absolutisme romain. Mais il dut se flatter d'avoir associé la ville des doges à ses plans de restauration catholique, quand il vit adopter les mesures les plus sévères contre les dissidents. Soit que la seigneurie jugeât opportun de rentrer dans les bonnes grâces de la papauté par des concessions sur les points que celle-ci avait le plus à cœur, soit qu'elle fût uniquement inspirée par la crainte de voir l'esprit de libre examen se portant des matières de la religion sur celles de la politique, miner peu à peu le despotisme savamment organisé qui formait la base de l'Etat, elle n'hésita point à se départir, durant près de dix ans, de ses plus invariables maximes, et à mettre ses propres agents au service de l'inquisition (2). Elle ne cessa pas, il est vrai, de maintenir son droit de juridiction particulière; mais elle prononça des sentences dont la rigueur ne laissait rien à désirer aux tribunaux ecclésiastiques. Elle ne fut plus que le docile instrument du saint-office.

Malgré le péril attaché à la profession des croyances nouvelles, les protestants vénitiens ne laissaient pas de se réunir en secret, et d'entretenir d'actives relations avec les Eglises d'Allemagne et de Suisse. Il paraît même qu'après 1560, ils appelèrent un ministre étranger, élurent des diacres chargés de visiter les pauvres, et tentèrent de s'organiser sur le modèle de l'Eglise de Genève (3). Mais dans les rangs de l'évangélique congrégation, aspirant à se donner une constitution régulière, s'étaient glissés de faux frères qui n'étaient que les agents stipendiés de Rome. La trahison tendit ses piéges occultes au sein des familles, et la délation fit son œuvre. On

(1) *Histoire des Martyrs*, f° 680.
(2) Tous les ans, une somme considérable était envoyée de Rome « pour distribuer à gens qui fassent office d'espions et de rapporteurs secrets. » *Ibidem.*
(3) *Ibidem*, f° 680. Le Journal des inquisiteurs dit que Calvin entretenait une correspondance avec plusieurs membres de l'aristocratie vénitienne. En 1560, un des frères du doge, *Andrea da Ponte*, se retire à Genève.

ne le reconnut que trop aux arrestations qui, succédant à un calme trompeur, jetèrent la consternation parmi les réformés, et aux sentences cruelles qui décimèrent leurs rangs. Ici reparaît le sombre génie qui distingue le Conseil des Dix, et marque de son sceau jusqu'aux supplices réservés à ses victimes. L'Espagne brûle les condamnés pour hérésie sur des places inondées de soleil, où se pressent peuple et roi comme à une fête. Philippe II n'en connut pas de plus douce. Rome les immole sur le *Campo di Fior*, voisin du théâtre de Marcellus, ou sur la place du Château-Saint-Ange, à l'entrée du Borgo, où siége le représentant d'un Dieu d'amour. Paris a son lugubre défilé de la Conciergerie au parvis Notre-Dame, du parvis à la place Maubert, où s'élève le bûcher attisé par une populace féroce qui ne peut se rassasier de l'agonie des martyrs. Venise noie les condamnés, à la faveur des ténèbres, comme pour mettre en harmonie le supplice lui-même avec les traditions de sa politique mystérieuse et défiante. A minuit le prisonnier est tiré de son cachot, et placé sur une barque avec deux mariniers et un confesseur masqué le plus souvent. La barque funèbre s'éloigne rapidement du quai des Esclavons vers la haute mer. A une certaine distance elle rencontre un second bateau qui s'approche silencieusement du premier. Une planche est jetée entre les deux. On y met le condamné, les mains liées, avec une lourde pierre attachée aux pieds. Le prêtre prononce les dernières prières. A un signal donné, les deux barques s'éloignent l'une de l'autre, et le condamné disparaît dans les profondeurs de la mer sans laisser une trace à sa surface.

Julio Guirlauda, de Trévise, fut la première victime de ces nocturnes exécutions, dont le chiffre demeure inconnu. Retenu de longs mois dans les prisons du Conseil des Dix, et soumis plusieurs fois à la torture, il ne renia pas les croyances pour lesquelles il était prêt à faire le sacrifice de sa vie. Son exemple ne contribua pas peu à affermir ceux de ses frères qui vinrent bientôt le rejoindre dans les cachots,

sombre vestibule de la mort ! Le 16 octobre 1562, il entendit prononcer sa sentence avec un calme, une sérénité qui étonnèrent ses juges. Il monta sur la funeste gondole, comme s'il partait pour un joyeux voyage. Mis sur la planche, qui devait marquer sa dernière station terrestre, il dit adieu au capitaine, en ajoutant, avec la certitude de la foi qui discerne l'invisible : *Au revoir par delà!* « Incontinent les gondoles se retirant, l'une d'un costé et l'autre de l'autre, il tomba au fond de la mer, en invoquant le nom de Jésus-Christ (1). »

Le supplice de Guirlauda n'était que le prélude des exécutions qui se succédèrent avec une sinistre régularité durant plusieurs années. En ces jours de terreur où la persécution n'épargnait aucun des Etats de la Péninsule, on vantait la tolérance de l'empereur Ferdinand, frère de Charles-Quint. Un certain nombre de fidèles, appartenant à l'ancien diocèse de Vergerio, partirent de Capo d'Istria pour aller chercher un refuge sur les côtes de Dalmatie, qui relevaient de l'Empire. Leur barque allait mettre à la voile quand ils furent arrêtés sur la dénonciation d'un Grison, qui prétendit être créancier de l'un des passagers pour la somme de quarante ducats. Conduits devant le juge, ils n'eurent pas de peine à montrer la fausseté de cette allégation. Le dénonciateur se vengea en articulant une accusation plus grave, celle d'hérésie, et trois des émigrants, Antonio Ricetto, de Vicence, Francesco Sega, de Rovigo, Nicolao Buccella, de Padoue, furent retenus comme suspects, tandis que leurs compagnons continuaient librement leur voyage. Le 27 août, les trois inculpés furent incarcérés à Venise, où, dit l'annaliste des martyrs, ils se consolèrent et se fortifièrent en Dieu. Buccella ne persévéra pas dans ces sentiments. Après une tentative d'évasion déjouée par ses geôliers, il se déroba par une rétractation volontaire au châtiment dont il était menacé. Ricetto et Sega furent plus constants, et ne laissèrent échapper aucun signe de faiblesse

(1) *Histoire des Martyrs*, f° 680, au verso.

dans les nombreux interrogatoires qui aboutirent, après une captivité de deux ans, à une sentence de mort. Ricetto avait particulièrement intéressé ses juges. On espéra que la voix de la nature serait plus puissante sur lui que la crainte du dernier supplice. Il avait un fils, âgé de douze ans, qu'il chérissait de toutes les tendresses de son âme. L'enfant fut introduit dans le cachot de son père, et se jetant à ses pieds, avec des cris et des larmes, le supplia de ne pas le laisser orphelin. Ricetto fut ému, mais son cœur demeura ferme : « Mon fils, dit-il, rappelle-toi que le vrai chrétien ne doit tenir compte ni de son bien, ni de ses enfants, ni de sa vie, pour rendre gloire à Dieu. Je suis prêt à mourir ! » Le 25 février 1565, le capitaine Claramonte se présenta dans le cachot pour annoncer aux deux condamnés que l'heure était venue, à moins qu'ils ne fissent amende honorable : « Voulez-vous être obéissant? » dit-il à Sega. Celui-ci répondit : « Oui, » prolongeant ainsi ses jours par une équivoque. Ricetto dédaigna de suivre un tel exemple : « Je veux faire mon devoir, dit-il, envers mon souverain Seigneur qui est aux cieux ! » et il se laissa paisiblement lier. Un religieux lui présentant un crucifix de bois à baiser, et l'adjurant de se réconcilier avec l'Eglise romaine, seule héritière des promesses de Jésus-Christ : « C'est du cœur, dit-il, qu'il faut confesser le Christ, et non de la bouche, en le reniant par les actes! » Puis il monta sur la gondole qui l'attendait non loin des cachots de Saint-Marc. La nuit était froide, et le martyr, dépouillé de son manteau, ne put se défendre d'un frisson à l'heure où il avait besoin de toute sa force pour le dernier combat. Il redemanda donc le vêtement qu'on lui avait ôté, comme la seule faveur qu'il attendît des hommes. « Quoi ! lui répondit le gondolier, tu crains maintenant un peu de froid ; que sera-ce donc au fond de la mer? Que ne cherches-tu à sauver ta vie? Ne vois-tu pas jusqu'aux puces mêmes du cachot, elles fuient la mort? — Et moi, répondit le captif, je fuis la mort éternelle ! » Sur la planche fatale il ne dit que ces mots : Pardonne-

leur, ô Père, car ils ne savent ce qu'ils font! Puis tirant doucement sa chaîne à lui : Je remets, Seigneur, mon esprit entre tes mains! et il disparut dans les flots, « laissant grandement esbahis ceux de la justice, lesquels n'avoient point vu auparavant en autre quelconque une si ferme constance en mourant. »

Le récit des derniers moments de Ricetto dut porter Sega à faire un salutaire retour sur lui-même. L'arrivée dans les prisons d'un nouveau captif, Francesco Spinola, de Milan, qui ne montra pas moins de fermeté que Ricetto, acheva de dissiper une courte faiblesse. Les deux prisonniers échangèrent, du fond de leurs cachots, de pieuses exhortations et des témoignages d'affection fraternelle. Réconcilié avec Dieu par la repentance, avec lui-même par l'humble aveu de sa faute, Sega pouvait mourir. Il fut condamné comme relaps, et la nuit du 23 février 1567 fixée pour son supplice. Les geôliers l'ayant averti qu'on viendrait le prendre à une heure du matin pour le suprême voyage, il demanda pour toute grâce de revoir Spinola : « Mon ami, lui dit-il, priez pour moi! » Les terreurs qui l'avaient longtemps assailli lui livrèrent alors un dernier assaut : « Mon âme est triste jusqu'à la mort! » s'écria-t-il à plusieurs reprises. — Elle sera tantôt joyeuse à jamais! » répondit Spinola, et une pieuse sérénité reprit possession de l'âme du martyr. Pendant le funèbre trajet, un moine l'exhortant à s'amender et à reprendre le bon chemin : « Je vais, dit-il, à Jésus-Christ! » Il se laissa paisiblement lier les mains et ne fit entendre une plainte que quand on lui serra le corps d'une lourde chaîne. Ce fut, pour ainsi dire, le dernier frémissement de la chair. Il retrouva presque aussitôt une chrétienne disposition à recevoir tous les maux en patience. « Ainsi qu'il fut mis sur l'ais, il recommanda son âme à Dieu, et, délaissé des deux gondoles, il tomba au sépulcre de la mer et mourut paisiblement (1). »

(1) *Ibidem*, f° 681. Gerdès, *Specimen Italiæ reformatæ*, page 336.

Spinola suivit de près le confesseur qu'il avait si puissamment fortifié pour le grand sacrifice. Dans les divers interrogatoires qu'il eut à subir, il montra une présence d'esprit et une vigueur de dialectique extraordinaire. Comme on lui présentait un Traité de la Cène où le sacrement était dépouillé de la magique vertu que lui attribue l'Eglise romaine, il s'en reconnut l'auteur, et, tout en protestant de son respect pour les symboles sacrés du corps et du sang de Jésus-Christ, immolé pour les péchés des hommes, il réserva son adoration pour Dieu seul. Il nia la primatie de saint Pierre, l'efficacité des prières pour les morts, et n'admit pas d'autre purgatoire que le sang versé sur la croix. Le cardinal Alexandrin, Michaele Ghislieri, bientôt si célèbre sous le nom de Pie V, siégeait, en qualité de légat, sur le banc des juges. Il apostropha plusieurs fois l'accusé avec une hauteur méprisante, et n'en obtint que cette fière réponse : « Vous êtes de la race de Caïphe et des pharisiens, vous qui ne songez qu'à persécuter Jésus-Christ dans ses membres ! » Sommé de se rétracter, il s'y refusa. Malgré cette ferme attitude, Spinola devait aussi éprouver un moment de faiblesse dans les ténèbres du cachot où on le laissait pourrir vivant. Mais il recouvra bientôt son ancienne énergie, et se déclara prêt à mourir pour la confession qu'il avait présentée à ses juges. Ceux-ci hésitèrent entre le genre de supplice usité pour les cas d'hérésie, et une peine plus sévère, celle du feu. Le 19 août 1567, Spinola entendit prononcer sa sentence : il était condamné à être noyé comme hérétique. « Je ne suis point un hérétique, dit-il, mais un fidèle serviteur de Jésus-Christ. — Tu mens! » s'écria le cardinal Alexandrin. L'exécution de la sentence fut cependant ajournée. Ce ne fut que le 31 janvier suivant que Spinola fut conduit à San-Pietro di Castello, résidence du patriarche, pour être solennellement dégradé : il était prêtre. La nuit suivante, il périt au lieu accoutumé, « cependant qu'il louait et bénissait Dieu d'une constance admirable. »

Combien de fois se renouvelèrent ces nocturnes exécutions

de disciples de l'Evangile, qui n'eurent pour témoins que l'ombre et les flots, complices muets des fureurs de l'homme? Nul ne le sait. L'annaliste des martyrs qui va partout recueillant les faits, et composant sa gerbe de touchants souvenirs (*Flos martyrum!*), avoue n'avoir connu que la moindre partie des victimes de l'intolérance vénitienne, en ces années néfastes où la seigneurie parut abdiquer sans retour ses meilleures traditions. Quel fut le sort de Fra-Galateo, si longtemps détenu dans la prison de Saint-Marc? Que devint Baldassare Altieri, le fidèle correspondant de Mélanchthon? On l'ignore. Un seul nom surnage encore pour nous sur ce gouffre de l'oubli, qui semble plus cruel que celui de la mort. Fra-Baldo Lupetino était un religieux franciscain, aussi pieux que savant, provincial de son ordre. Pendant de longues années, il avait prêché l'Evangile en langue vulgaire aux populations de l'Istrie. Il exposa même la doctrine du salut dans des conférences publiques qui eurent un grand retentissement. C'était un *luthérien!* L'inquisiteur et le nonce Della Casa, que nous avons tant de fois rencontré dans nos récits, le firent enfermer dans une étroite prison. Il y passa vingt ans, continuant son fidèle témoignage, et rendant, comme Paul, ses liens honorables dans le monde entier. Les princes protestants d'Allemagne sollicitèrent vainement sa délivrance. Il ne devait la trouver que dans le sacrifice qui couronna dignement son apostolat. Le nonce et le pape (saint Pie V!) demandaient qu'il pérît par le feu. La seigneurie leur refusa cette satisfaction. Il ne sortit de son cachot que pour finir dans les flots, où l'avaient précédé tant d'autres victimes (1)!

Trois siècles sont écoulés depuis les tragiques événements dont je viens de tracer le tableau, et les vicissitudes de Venise survivant à sa grandeur, et ne se réveillant à la voix de Paolo Sarpi, l'éloquent historien du concile de Trente, que pour re-

(1) Ces détails inconnus de Crespin sont empruntés à un ouvrage fort rare de Mathias Flach Illyricus, l'auteur du *Catalogus testium veritatis,* neveu de Baldo Lupetino. Voir Maccree, *Réforme en Italie*, p. 263 et 264.

tomber dans sa léthargie, et entrer dans une longue période de décadence qui ne semble pas même terminée avec les jours de sa servitude, révèlent assez les fruits de l'intolérance qui là, comme ailleurs, n'a semé que la ruine. La vieille reine de l'Adriatique, aujourd'hui si déchue, la patrie de Manin qui s'est honorée dans l'épreuve d'un long siége, juste orgueil de ses fils, verra-t-elle se lever de meilleurs jours pour eux sous les auspices de la liberté? Nul n'a plus besoin de le croire que le voyageur ému des mélancoliques évocations du passé, qui va de Saint-Marc au Rialto, ou se laisse bercer le long du *Canal Grande* entre deux lignes de palais qui ressemblent à des tombeaux. Au sortir de Venise, sur la route du Lido, il se retrace sans peine les funèbres tragédies dont la mer garde le secret. Ou si, le soir, dans quelque ruelle écartée, il entend tout à coup l'hymne d'une évangélique congrégation, renaissant pour ainsi dire de ses ruines, il relie sans effort ces pieuses mélodies aux martyres ignorés du XVIe siècle. Ainsi se renoue, dans les péripéties de l'histoire, la chaîne des temps que l'on a pu croire brisée. Ainsi se réalise un progrès d'autant plus sûr qu'il a coûté plus de larmes. L'intolérance, trop longtemps victorieuse, à Venise comme à Rome ou à Madrid, n'a pu cependant achever son œuvre délétère. Elle doit à son tour s'avouer vaincue. Ames d'Algieri, de Spinola, de Baldo Lupetino, et de tant d'autres confesseurs, obscurs ou illustres, votre témoignage n'est pas perdu! votre sacrifice ne fut point inutile!

JULES BONNET.

NOTICE

SUR

LOUISE DE COLLIGNY, PRINCESSE D'ORANGE

ET SUR SA CORRESPONDANCE

AVEC

CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU

Modique débris d'une correspondance intime entretenue pendant vingt-trois ans (1598-1620), les soixante-huit lettres qui suivent n'en sont pas moins un des plus beaux fleurons du chartrier de M. le duc de la Trémoille. Leur découverte est récente, et trois seulement ont été imprimées. Elles doivent attirer l'attention sur leur auteur, aussi recommandable par l'esprit et le caractère que par la naissance et le rang, sa vie n'ayant été, d'ailleurs, « qu'un tissu d'afflictions continuelles, capables de faire succomber toute autre âme moins résignée aux volontés du ciel que la sienne (1). »

En attendant que la fille de l'amiral de Colligny (2), la veuve de Téligny et de Guillaume le Taciturne, soit l'objet d'une notice et d'une étude spéciales, comme l'ont été plusieurs grandes dames protestantes des seizième et dix-septième siècles (3), nous allons rappeler, d'après divers auteurs et documents contemporains, les principaux faits relatifs aux quarante-trois premières années de son existence, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle se dépeint elle-même dans ses lettres à la plus chérie de ses belles-filles.

La princesse d'Orange, née le 28 septembre 1555, était le quatrième des huit enfants du grand-amiral de France, Gaspard comte de Colligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, et de sa première femme, Charlotte de Laval. Quand celle-ci mourut, Louise venait

(1) Aubéry du Maurier, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, page 182.

(2) Je rétablis l'orthographe de ce nom d'après la signature de l'amiral et de sa fille.

(3) Notamment Charlotte de Bourbon-Montpensier, par M. Jules Bonnet, dont on attend Renée de France; Jaqueline d'Entremonts et Eléonore de Roye, par M. le comte de Laborde; Madame de Mornay, par M. Guizot; la comtesse de Derby, par M. Gustave Masson, etc., etc.

d'atteindre sa treizième année. Les leçons et les exemples du foyer domestique avaient néanmoins répondu si complétement aux vœux de l'amiral que, dans son testament olographe (5 juin 1569), il lui parlait en ces termes : « Suivant les propos que j'ai tenus à ma fille aînée, je lui conseille, pour les raisons que je lui ai dites à elle-même, d'épouser M. de Téligny, pour les bonnes conditions et autres bonnes parties et rares que j'ai trouvées en lui. Et si elle le fait, je l'estimerai bien heureuse ; mais en ce fait, je ne veux user ni d'autorité, ni de commandement de père : seulement je l'avertis que, l'aimant comme elle a bien pu connoître que je l'aime, je lui donne ce conseil pour ce que je pense que ce sera son bien et contentement, ce que l'on doit plutôt chercher en telles choses que les grands biens et richesses (1). »

Beauté, courage, esprit, famille, tout recommandait, du reste, à la jolie Louise un choix loué sans réserve, à la cour comme dans tout le parti protestant. A La Rochelle, le 26 mai 1571, et sous les yeux de l'amiral, qui venait lui-même de s'y remarier avec la veuve du comte du Bouchage (Jacqueline de Montbel, comtesse d'Entremonts), les deux jeunes gens furent unis en présence de Jeanne d'Albret, de son fils, depuis Henri IV, des princes de Condé et de Marsillac, de la Noue Bras de Fer et de Louis de Nassau. L'année suivante, au mois d'août, le peu de distance qu'il y avait de Châtillon-sur-Loing à Paris, et le désir d'assister aux fêtes annoncées pour le mariage du jeune roi de Navarre avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, amenèrent Louise de Colligny à la cour, avec son mari et son père.

Encore sous le charme des danses, festins et tournois auxquels son âge la conviait, elle fut témoin, le vendredi 22, de l'attentat commis sur l'amiral. Dans la nuit du 24, elle vit (2) périr le héros du protestantisme et Téligny, son digne gendre, sous les premiers coups des assassins de la Saint-Barthélemy. Arrachée au massacre par des amis dévoués, elle put rejoindre à Châtillon sa

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, vol. I, page 266.

(2) Aubéry du Maurier (page 179) dit que Madame de Téligny *apprit ce désastre en Bourgogne*, confondant Châtillon-sur-Seine avec Châtillon-sur-Loing, qui faisait partie de l'ancien Gâtinais. — M. Jules Bonnet (*Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, vol. I, page 368) a corrigé cette erreur géographique ; mais pour ce qui concerne le lieu où se trouvait alors Louise de Coligny, nous ne croyons pas que le témoignage de Du Maurier, imprimant, un siècle et demi plus tard, un résumé du manuscrit de son père, puisse l'emporter sur celui du très-exact et très-minutieux historien des princes d'Orange. Il résulte évidemment du passage de Joseph de la Pise, cité plus loin, page 472, que la princesse sa contemporaine, qu'il avait connue et dont il parle longuement, était à Paris lors du massacre de son premier mari et de son père.

belle-mère, qu'y avait retenu une grossesse avancée. Quelques jours après, les malheureuses femmes et deux fils de l'amiral partaient pour chercher un refuge en Suisse. Ils n'échappèrent pas sans de grandes difficultés aux périls de ce long et triste voyage.

Tandis que sa belle-mère cédait au funeste désir de rentrer en Savoie, son pays natal, Madame de Téligny et MM. de Châtillon et d'Andelot étaient accueillis à Berne avec le plus touchant intérêt. Neuf ou dix mois plus tard, elle alla les rejoindre à Bâle, où les avait attirés la présence du jeune comte de Laval, leur cousin, et de sa famille. La première lettre connue de Louise de Colligny est datée de cette ville, le 10 juin 1573. La jeune veuve, qui n'avait pas encore dix-huit ans, y remercie les magnifiques seigneurs avoyer et conseil de Berne de leurs bienfaits et du soin qu'ils ont pris de la faire accompagner par un des leurs à sa nouvelle résidence. Elle leur écrivit encore le 25 août suivant, afin de demander la continuation de leur amitié en faveur de ceux qui ont appartenu à l'amiral, et surtout pour les prier de solliciter la délivrance de sa belle-mère, prisonnière à Turin.

Combien de temps Madame de Téligny et ses frères séjournèrent-ils à Bâle, dont les habitants leur témoignaient autant de bonté que de courtoisie? On ne l'apprendra qu'en recourant aux archives de la ville hospitalière où florissait alors la plus docte et noble colonie du protestantisme français. Le genre de vie et les préoccupations de Louise de Colligny sont du reste très-positivement indiqués par le passage suivant de Brantôme, écrit une vingtaine d'années plus tard : « Cas étrange, en ce pays barbare et rude, [la princesse d'Orange] prit telle grâce et telle habitude si vertueuse, qu'étant en France de retour, elle se rendit admirable par ses vertus et bonnes grâces, et donna au monde occasion de s'ébahir et de dire, pour l'amour d'elle, que les pays durs, agrestes et barbares rendent quelquefois les dames aussi accomplies et gentilles que les autres pays doux, courtois et bons. Non que je veuille dire que le pays de Bâle soit tel, car il produit force personnes et choses bonnes, mais non pas les femmes si avenantes, cointes et agréables comme les autres pays. Mais on dira bien aussi que ladite princesse avoit pris habitude en France, et coutumièrement retient-on mieux les premières et plus jeunes impressions. »

Lors de son mariage, Louise de Colligny reçut en dot 3,000 livres de rente dont le capital, 50,000 livres, fut en partie acquitté par l'attribution du domaine de la Mothe de Château-Renard, en Gâtinais. Pareil douaire lui avait été donné par Téligny, et assigné par-

tiellement sur sa terre de Lierville, en Beauce. La mort de son mari, sans qu'ils eussent eu d'enfant, l'en rendit propriétaire. Quand après un nouveau séjour à Berne, et probablement en passant par Genève, elle rentra en France vers la promulgation de l'édit accordé par Henri III aux réformés (à Poitiers, en 1577), elle se retira sans doute dans l'une de ses deux seigneuries. La première était voisine de Châtillon-sur-Loing, apanage de son frère aîné, dont elle signa le contrat de mariage le 21 mai 1581. De la seconde, elle n'avait qu'une courte distance à franchir pour gagner les châteaux des bords de la Loire, séjour ordinaire du roi. Dans un moment où les idées de tolérance paraissaient devoir l'emporter, la présence de Louise de Colligny à la cour était justifiée par les démarches que ses frères et elle avaient commencées, dès le 11 avril 1575, afin d'obtenir la cassation de l'épouvantable arrêt rendu par le Parlement de Paris, le 27 septembre 1572, contre la mémoire de l'amiral leur père. Elle trouvait d'ailleurs réunis autour de Henri III la plupart de ses amies d'enfance et beaucoup de parents très-proches, entre autres les nombreux fils et filles, gendres, brus et petits-enfants de son grand-oncle le connétable Anne de Montmorency.

« Madame de Téligny ayant, dit Du Maurier, vécu en son veuvage avec une conduite admirée de tout le monde, » venait d'atteindre sa vingt-huitième année, lorsqu'elle fut recherchée par un prince pour lequel sa dot la plus précieuse était la connaissance de ses vertus, et le nom célèbre de son père l'amiral.

On sait que Guillaume de Nassau, surnommé le Taciturne, fut frappé à la tête, le 8 mars 1582, par la balle de l'assassin Jaureguy. Au moment où des soins aussi dévoués qu'habiles étaient parvenus à sauver les jours du libérateur des Provinces-Unies, la douce et pieuse Charlotte de Bourbon-Montpensier, sa troisième femme (1), succombait aux angoisses et aux fatigues causées par cette catastrophe. Elle ne lui avait donné que des filles, au nombre de six. Des deux précédents mariages étaient nés trois filles et seulement deux fils. L'aîné, Philippe-Guillaume, enlevé par le duc d'Albe de l'université de Louvain, le 13 février 1568, restait toujours prisonnier du roi qui avait fait assassiner son père. Maurice de Nassau était donc pour l'assister, ou plutôt lui succéder dans son œuvre glorieuse, le seul espoir des Provinces-Unies. Le prince d'Orange

(1) Voyez *Nouveaux Récits du XVIe siècle*, par M. Jules Bonnet, page 258, et J.-L. Motley, *Révolution des Pays-Bas*, vol. IV, page 362.

était à peine âgé de cinquante ans. Sa force, sa belle mine n'avaient pas été sensiblement altérées par les fatigues du camp et du cabinet. En le sollicitant de prendre une nouvelle compagne des rudes et cruelles épreuves auxquelles sa vie était vouée, ses concitoyens espéraient surtout voir naître un autre fils à leur libérateur, et d'une mère allemande. Cependant Guillaume, détourné par le souvenir d'Anne de Saxe, sa seconde femme, de se remarier dans ce pays, choisit encore une Française, malgré les injustes soupçons de ses concitoyens, — augmentés par la funeste et perfide surprise d'Anvers (17 janvier 1583), — qu'il voulait livrer les Pays-Bas à la France.

Ses démarches auprès de Madame de Téligny, appuyées par Henri III, par la maison de Bourbon et par les principaux seigneurs protestants, sont agréées. Conduite par mer en Zélande, Louise de Colligny débarque le 8 avril 1583 à Flessingue, d'où elle remonte l'Escaut jusqu'à Anvers, accompagnée d'un grand nombre de ses compatriotes qui s'étaient portés à sa rencontre. Le contrat de mariage, signé le 12 au palais du prince d'Orange, eut pour témoins le bourgmestre, un échevin et le greffier de la ville, M. de Waufin, gentilhomme des Pays-Bas, la comtesse de Schwartzbourg, sœur du prince, Guy-Paul de Colligny, comte de Laval, Antoine de Cormont, gentilhomme champenois, et Marie de Juré, seconde femme de l'illustre la Noue Bras de Fer, alors prisonnier des Espagnols au château de Limbourg. Louise de Colligny y fit porter que son avoir, tant en deniers que vaisselle d'argent, se montait à 10,700 livres. Pour douaire, Guillaume lui assigna une rente de 8,000 livres, la jouissance des châteaux de Berg-op-Zoom et de Grave, plus une maison dont la situation n'est pas précisée. Le mariage fut célébré le même jour, dans la chapelle du château.

L'aimable physionomie, la bienveillance et la piété de la nouvelle princesse ne pouvaient manquer d'être appréciées au milieu d'une population où ces qualités faisaient chérir Guillaume, auquel le surnom de Taciturne n'avait pas été donné à cause d'un caractère soucieux et d'un visage morose, mais par suite de son habileté à se tenir en garde contre ceux qu'il savait ses ennemis, à leur cacher ses desseins et à pénétrer les leurs. Attirée vers Louise de Colligny par l'aspect du bonheur qu'elle ramenait dans la maison de son mari, l'affection générale ne put toutefois l'emporter sur le préjugé existant à Anvers contre son origine. Ces témoignages de défiance contribuèrent à éloigner Guillaume de la Flandre. Le 22 juillet 1583, il partit pour la Hollande et vint se fixer à Delft. La princesse y fut

d'autant mieux accueillie qu'elle arriva enceinte; et le 28 février suivant, mit au monde un beau fils auquel Frédéric, roi de Danemark, et Henri, roi de Navarre (1), donnèrent leurs noms.

Cependant la joie causée par cette naissance fut de courte durée. Dès le 10 juillet 1584, le pistolet d'un nouveau meurtrier (Balthazar Gérard) envoyé par Philippe II, frappe le prince d'Orange et le renverse expirant dans les bras de sa malheureuse femme, qui semble destinée à voir périr de mort violente ceux qui lui sont les plus chers. « Quasi mourante en l'excès de sa douleur, dit Joseph de la Pise (2), elle invoque Dieu qui la fortifie, adresse sa prière au Tout-Puissant, et à voix gémissante, à cœur ardent, les yeux et les mains élevés au ciel : « *Mon Dieu,* dit-elle, *donne-moi le don de la* « *patience, et de souffrir selon ta volonté la mort de mon père et de* « *mes deux maris, tous trois assassinés devant mes yeux!* »

A cette nouvelle, un immense deuil se répand dans les Provinces-Unies, ainsi que chez leurs alliés catholiques et protestants. Les cours d'Espagne et de Rome déploient seules la cruelle joie qu'elles avaient déjà éprouvée en apprenant la Saint-Barthélemy et le meurtre de l'amiral. Des mesures prudentes et énergiques sont immédiatement prises par les Etats généraux pour que les résultats obtenus par le prince d'Orange ne soient pas détruits. Excepté à l'égard de Maurice de Nassau, aujourd'hui leur unique espoir, et qui commence déjà à marcher sur les traces de son père, ils montrent une apathie et une avarice aggravées par l'absence de la personne naturellement appelée à protéger la veuve et les jeunes orphelins.

Jean de Nassau, puîné et aujourd'hui le seul existant des frères de Guillaume le Taciturne, avait eu en partage les biens de sa famille situés en Allemagne. Après avoir bravement secondé le prince d'Orange, et contribué à la réunion du pays d'Utrecht aux Provinces-Unies, il abandonna, en 1580, leur service et même leur séjour, ne pouvant plus surmonter les misères et les dégoûts qu'on lui faisait éprouver comme stathouder de Gueldre. Par les extraits suivants des lettres que Louise de Colligny lui adressa à Dillembourg (3), on verra quelles furent les conséquences de cet éloignement pour sa belle-sœur et ses plus jeunes neveu et nièces.

(1) Il avait écrit au prince d'Orange, le 29 juillet 1583 : « Mon cousin, j'ai été bien aise d'avoir entendu de vos nouvelles par le Sr de Vauffin, nommément du bon accomplissement de votre mariage. Je prie Dieu qu'il le comble de l'heur et prospérité que pouvez désirer, comme par sa grâce il lui a plu de si loin rassembler vos vertus ensemble... Je m'assure aussi qu'il en tirera du fruit pour ses églises... »

(2) *Histoire d'Orange,* page 546.

(3) Après son mariage, elle lui avait écrit : « Me sentant tant honorée de Dieu

« *De Delft*, 26 *juillet* 1584. — Mons[r] mon frère (1), j'ai senti si avant et sens encore l'affliction qu'il a plu à Dieu m'envoyer, que j'ai oublié tout devoir vers mes parents et bons amis, ne me donnant la tristesse aucune relâche ni loisir de penser à autre chose quelconque. Je vous prie donc... de m'excuser si, jusques à présent, je ne vous ai écrit aucunes lettres..., et vous supplie de rechef que ce mien défaut n'empêche la continuation de la bonne amitié que je sais qu'il vous a plu de me porter, pour l'amour de feu Monseigneur. Et comme maintenant cette pauvre famille, tant moi que tous les enfants, n'avons en ce monde autre père que vous, aussi je vous prie bien humblement de nous vouloir, en nos affaires, montrer votre affection paternelle... »

« *De Delft*, 28 *octobre* 1584. — Mons[r] mon frère, j'ai eu grande occasion de vous remercier... de ce qu'il vous plut donner charge dernièrement à vos conseillers, venant par deçà, d'avertir les conseillers de feu Monseigneur que votre avis étoit que l'on me fît jouir de mes conventions matrimoniales, et principalement de mon douaire. Mais combien que j'aie sollicité de tout mon pouvoir ceux qui ont été ordonnés pour la conduite des affaires de la maison, si est-ce que jusques à présent je n'en ai pu obtenir aucune réponse. Je fais ce que je puis pour me maintenir avec la dignité de la maison en laquelle j'ai eu cet honneur d'être alliée, et le ferai encore tant qu'il sera en ma puissance, tant pour mon regard que [celui] des petits enfants que j'ai retirés près de moi. Suivant quoi, combien que c'est avec grands frais, même pour la longueur du chemin, j'ai retiré de France quelques moyens, sans lesquels il m'eût été du tout impossible de soutenir une telle dépense que celle qu'il me faut faire; mais iceux moyens venant à me faillir, si je ne puis avoir autre provision de deçà, je vous supplie bien humblement, Mons[r] mon frère, de m'excuser si je suis contrainte d'obéir à la nécessité, qui sera plus forte que ma volonté, qui a été et est encore de demeurer en ces pays, si Dieu m'en fait la grâce, et d'y élever mon fils... Si votre commodité ne permet de vous trouver par deçà,

que d'avoir mis au cœur de Monseigneur le prince de me prendre pour sa compagne, j'ai reconnu n'être des moindres faveurs qu'il lui a plu de me faire de m'avoir alliée à tant de seigneurs de grande qualité, et principalement qui ont la crainte de Dieu, entre lesquels, Monsieur, comme vous tenez le premier rang, aussi je me tiens la première en volonté de vous faire bien humble service. »

(1) Ces lettres de la princesse d'Orange au comte Jean de Nassau ont été publiées par M. Groën Van Prinsterer dans les *Archives et Correspondance de la maison d'Orange-Nassau.*

où néanmoins sans votre présence je ne prévois que confusion générale, au moins qu'il vous plaise écrire auxdits commissaires l'ordre que vous entendez qui soit suivi pour ce regard, et leur ordonner, s'il vous plaît, bien expressément de le faire, d'autant que leur principale réponse est qu'ils n'ont pas puissance de ce faire. »

« *De Leyde, 19 décembre* 1584. — Nous sommes extrêmement en peine pour n'avoir rien entendu de votre part, depuis qu'il vous plut envoyer de deçà deux de vos conseillers. Cependant, Monsʳ mon frère, les affaires de cette désolée maison sont en si piteux état que si, par votre prudence et bon conseil, il n'y est bientôt pourvu, j'y prévois une bien grande confusion...

« Je suis tenue et obligée de désirer voir qu'il y soit mis un bon ordre, pour le général de la maison; mais pour mon particulier, la nécessité me presse de telle façon que, comme je vous ai mandé, Monsʳ mon frère, par une autre de mes lettres, la nécessité, à la longue, forceroit ma volonté pour me retirer en lieu où j'aurois plus de commodité que je n'ai ici : car il y a un mois que je suis avec quatre de mes belles-filles, mon fils et moi, avec un grand train, sans que les enfans ni moi ayons reçu un seul denier de la maison, et sommes tous remis à quand il vous aura plu mettre ordre aux affaires de la maison.

« Nous sommes venues, vos dites nièces, votre petit neveu et moi, en cette ville de Leyde, où j'ai désiré de venir pour m'ôter du lieu où j'ai reçu ma perte, bien qu'en tous lieux je porte mon affliction et la porterai toute ma vie, le changement de demeure ne pouvant y apporter de diminution. »

« *De Middelbourg, 28 avril* 1589. — Vos petites nièces et mon fils, votre petit-neveu, se portent bien... J'espère que Dieu me conservera ce gage, que j'ai si cher, de Monseigneur son père : c'est toute ma consolation et mon unique plaisir... Cette maison... est réduite maintenant à tel point que je ne sais plus comment les enfants et moi avons moyen de nous entretenir selon l'honneur de la maison. »

Nous ignorons à quelle date cessa la misérable condition si franchement exposée par les lettres de la princesse d'Orange. Toujours est-il que, pendant cinq années au moins, à défaut du payement de son douaire et des pensions allouées par les Etats de

plusieurs provinces aux dernières filles de Guillaume, ce fut sur les modiques revenus et capitaux formant sa fortune personnelle, que vécut Louise de Colligny, et qu'elle fit vivre son fils et quatre de ses belles filles. Ces dernières, issues du mariage du prince d'Orange avec Charlotte de Bourbon-Montpensier, étaient : Louise-Julienne, née le 31 mars 1576; Elisabeth, née le 26 mars de l'année suivante; Charlotte-Brabantine, née le 27 septembre 1580, et Amélie, née le 9 décembre 1581.

Quoique Louise de Colligny n'y soit pas nommée et que les prescriptions n'en aient été suivies, avec raison il nous semble, que pour Catherine et Flandrine de Nassau, il n'est pas hors de propos de citer ici un fragment de la belle lettre (1) écrite par Elisabeth, reine d'Angleterre, le 17 octobre 1584, au duc de Montpensier, en faveur de six orphelines dont il était le grand-père.

« Monsieur mon cousin, comme le feu prince d'Orange, prévoyant le danger imminent auquel il étoit toujours sujet, par les secrètes menées et embûches que lui tendoient ses ennemis, nous eut, de son vivant, bien instamment prié d'avoir ses filles pour recommandées et de les prendre en notre protection, s'il lui advenoit de les laisser sans père, se reposant, comme à bon droit il pouvoit faire, sur la faveur et affection que lui avons de tout temps portée, nous avons avisé, après cet infortuné accident de la mort dudit prince, de faire bailler l'aînée [Louise-Julienne], à Madame la princesse de Navarre Bierne (2), sa parente comme savez, où elle ne peut faillir d'être bien et vertueusement nourrie, et de mander querir la seconde [Elisabeth], qui est notre filleule, pour la tenir ici près de nous; ayant ci-devant recommandé celle d'après, qui se nomme Brabantine, à madame la duchesse de Bouillon, votre sœur, pour être nourrie près de mademoiselle de Bouillon, sa fille (3), les deux autres étant déjà accordées, l'une nommée Amelyne, à l'Electrice-Palatine, et l'autre nommée Katerine, à la comtesse de Schwartzbourg, leurs marraines. Et quant à l'autre, Flandrine, que la dame du Paraclet (4) avoit déjà auprès de soi du vivant du père, nous la lui avons de longtemps bien expressément recommandée... »

(1) Imprimée par Groën Van Prinsterer.
(2) Ou Béarnaise, surnom de Catherine de Bourbon, fille de Jeanne d'Albret.
(3) Qui fut la première femme du vicomte de Turenne, et lui transmit le duché de Bouillon.
(4) Jeanne de Bourbon-Montpensier, sœur de Charlotte, qui passa de l'abbaye du Paraclet à celle de Jouarre.

En restant réunies comme elles l'avaient été du vivant de leur père, sous la direction affectueuse et dévouée de l'une des femmes les plus accomplies de son siècle, les quatre premières sœurs, moins par l'habitude que par l'éducation, contractèrent une intimité qui dura toute leur vie et est encore attestée par un grand nombre de leurs lettres. L'aînée, Louise-Julienne, dix-huit ans après l'anniversaire du mariage de sa mère, épousa, le 14 juin 1593, son parent Frédéric de Bavière, électeur-palatin ; et afin de diminuer les charges de la princesse d'Orange, elle emmena sa plus jeune sœur à Heidelberg, l'y gardant jusqu'à son mariage avec le duc de Landsberg. Dorénavant, les soins maternels de la princesse d'Orange ne sont plus partagés qu'entre Elisabeth et Charlotte, outre son fils « qui venoit d'échapper à la main meurtrière d'un prêtre renié » (1).

Tandis que Henri de Nassau commençait ses études à Leyde, sous la direction du célèbre Scaliger et d'après le plan dressé par Du Plessis-Mornay, pour l'instruction de son fils unique, Louise de Colligny put enfin réaliser le projet de revoir, après plus de dix ans, sa France chérie. Elle était encore à Middelbourg le 8 juin 1594, date d'une lettre qu'elle écrivit aux Etats de Bretagne, mais ne tarda guère à s'embarquer. Madame de Rohan (Catherine de Parthenay), écrivait en effet à Madame de Mornay, de Paris, le 30 juillet suivant : « Mme la princesse d'Orange est en cette ville. On se persuade qu'elle et moi désobéissons aux édits, encore que nous n'y pensions pas, et parle-t-on de nous assommer. » A tous les siècles de notre histoire, le peuple de Paris s'est montré le docile et sauvage instrument des meneurs les plus fanatiques et les plus cruels, soit en religion, soit en politique. Le fait suivant, rapporté par le Journal de l'Estoile, se passa au Louvre, le 18 septembre de la même année : « Madame la princesse d'Orange ayant trouvé dans la chambre de Madame, sœur du Roi, la duchesse de Montpensier, en sortit aussitôt, disant tout haut qu'il ne lui étoit pas possible de voir de bon œil pas un de ceux ou de celles qui avoient été cause de la mort du feu roi (Henri III), parce qu'elle étoit Françoise et aimoit les François. »

Ces actes de zélée huguenote ne nuisirent en rien à l'accueil que Louise de Colligny reçut de Henri IV, nouveau converti, et de la plupart des familles chez lesquelles, à défaut de cour, le grand monde se réunissait. Elle était heureuse d'y produire les deux jeunes princesses dont le maintien et l'esprit prouvaient la bonté des enseignements qu'elles avaient reçus et le fruit qu'elles en avaient

(1) Joseph de la Pise, *Histoire d'Orange*, page 813.

tiré. Charlotte, encore petite et grêle, ne paraissait pas avoir ses quatorze ans; mais Elisabeth, la filleule de la reine d'Angleterre, se voyait déjà l'objet d'hommages dûs à sa gentillesse non moins qu'au renom de son père et à la parenté de la maison royale. Elle fut surtout remarquée par un des seigneurs les plus influents et les plus riches, Henri de la Tour, duc de Bouillon, veuf depuis quatre ou cinq mois d'une cousine germaine de mesdemoiselles de Nassau.

A peine la princesse d'Orange et ses filles étaient-elles de retour en Hollande, qu'elles virent arriver l'ambassade chargée, avec la recommandation de Henri IV, de demander la main d'Elisabeth. Le mariage eut lieu à La Haye, le 15 avril 1595, avec autant de pompe que de joie de la part de la population; et environ un mois après, la jeune duchesse repassa encore la mer, conduite en son ménage par la princesse d'Orange et par sa chère Brabantine.

Les charmantes lettres qu'elle adressa à celle-ci, après leur séparation (1), donnent des détails sur ce second voyage, duquel Charlotte et sa belle-mère étaient revenues en Hollande au commencement d'août 1596, et sur les amitiés des deux sœurs à la cour, ainsi que sur leur éducation, leur instruction et leur caractère. Dans celle du 7 juillet, la jeune femme adresse à sa cadette maintes questions sur les amoureux qui s'empressaient autour d'elle. Une croissance et un développement inespérés lui ont alors valu, de la part de son frère aîné, Maurice de Nassau, le surnom de la *Belle Brabant*. Déjà plusieurs princes d'Allemagne se sont présentés; mais le désir de se rapprocher de l'Electrice-Palatine n'a pu l'emporter sur les conseils de la princesse d'Orange et de la duchesse de Bouillon. Elle peut d'ailleurs choisir entre les chefs de deux maisons illustres et puissantes. A Henri, vicomte de Rohan, qui avait à peine une année de plus qu'elle, Charlotte-Brabantine préféra Claude de la Trémoille, duc de Thouars, âgé de trente-deux ans, et cousin germain de son beau-frère le duc de Bouillon. Aussi spirituel que brave et zélé protestant, il était d'ailleurs, par ses grands biens et comme oncle du prince de Condé (héritier présomptif de la couronne), le plus brillant parti de toute la France.

Dans la marche suivie pour obtenir la main de la plus grande et la plus jolie des filles de Nassau, on ne tarda guère à reconnaître que M. de la Trémoille ne jouissait pas, auprès du roi, de la faveur due à son rang et à ses services. Après avoir contribué au triomphe

(1) Voir *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, vol. XV, p. 37 et suiv.

du Béarnais, en combattant à ses côtés sur presque tous les champs de bataille, à la tête des régiments levés et entretenus à ses frais, il était un des seigneurs à l'égard desquels la conduite de Henri IV lui avait mérité, de la part des mécontents, le surnom de *Ladre Vert*. Prodigue d'or et de pensions à l'égard des anciens ligueurs qui se rapprochaient de lui, le monarque était parcimonieux, avare même, envers ceux qui venaient de verser leur sang et de se charger de dettes pour lui assurer le trône. L'érection du duché de Thouars en pairie, pour l'arrière-petit-fils d'une cousine germaine de François Ier, n'ajoutait qu'un manteau d'hermine aux armoiries d'une famille dont le chef, la paix étant à peu près rendue à la France, désirait voir réduire le nombre de ses créanciers. D'ailleurs, deux ans et demi s'étaient écoulés sans que les lettres-patentes de la pairie fussent enregistrées par le parlement. En outre, comme l'un des principaux chefs du parti réformé, le duc était irrité de voir l'ajournement indéfini des garanties promises et dues à ses coreligionnaires. Aussi l'abjuration de Henri IV et ses changeantes amours donnaient-elles un ample aliment à la causticité du gentilhomme qui tenait, avant tout, à *avoir une femme bien nourrie et de même religion* que lui.

M. de la Trémoille n'en est pas moins à blâmer de n'avoir pas sollicité l'agrément de son roi, avant d'envoyer vers le comte Jean de Nassau et le prince Maurice, oncle et frère de Charlotte-Brabantine. Il eut le tort de céder aux conseils du duc de Bouillon, qui se préparait déjà, comme disait l'honnête Buzanval, à s'envelopper en un étrange labyrinthe. La demande fut, en effet, formée au nom de l'assemblée des Eglises protestantes, par une sorte d'affectation à donner au mariage un caractère politique. Quoi qu'il en fût, le mécontentement de Henri IV ne se manifesta pas assez pour compromettre le succès de la démarche. Des amis sages et dévoués, entre autres Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, provoquèrent de la part du duc, et appuyèrent des explications et des assurances auxquelles, bien que tardives, le roi, naturellement porté à la clémence, ne resta pas insensible. L'offense fut encore atténuée par l'intervention personnelle de la princesse d'Orange, préparée sans doute par une de ces missives intimes qu'elle échangeait souvent avec son ami d'enfance (1).

De Dieppe, où elle était débarquée le 18 janvier 1598, après une

(1) Témoin celle que Henri IV lui écrivit, le 2 avril 1606, au sujet de la soumission du duc de Bouillon : « Ma cousine, je dirai, comme fit César : *Veni, vidi, vici*, ou comme la chanson : *Trois jours durèrent mes amours*, etc., etc. »

pénible traversée, elle arrive directement à Paris, pour présenter sa chère fille au prince dont les hautes qualités lui font excuser les faiblesses. Doublement heureuse de l'accueil reçu par Henri de Nassau comme par sa sœur, Louise de Colligny part pour le Poitou vers le milieu de février. L'absence de Du Plessis-Mornay, retenu auprès de Henri IV pour les négociations avec le duc de Mercœur et les préparatifs du voyage de Bretagne, rendait impossible la célébration du mariage à Saumur, ainsi qu'on l'avait d'abord arrêté. D'un commun accord, on choisit Châtellerault, où était encore réunie l'assemblée des Eglises réformées. Un logis y avait été préparé pour la princesse d'Orange, ses enfants et leur suite. Ils y arrivèrent à la fin du mois, en compagnie de la duchesse de Bouillon, tandis que le mari de celle-ci et M. de la Trémoille accouraient à Tours, pour prier Henri IV « d'excuser le passé et d'attendre d'eux, pour l'avenir, toute obéissance (1); » promesses trop vite oubliées.

Par le contrat de mariage signé le 11 mars, la duchesse reçoit un douaire de 12,000 livres de rente, si M. de la Trémoille meurt sans postérité. S'il laisse des enfants, cette somme sera réduite à 9,000 livres, mais avec usufruit de tous les biens pendant leur minorité. La dot de la mariée se monte, outre ses droits à la succession de son père, encore indivise, à 30,000 écus du chef de sa mère, dont 20,000 promis par le duc de Montpensier, à titre de restitution autant que par amitié. Seize mille livres donnés par les Etats généraux des Pays-Bas; 6,000 livres et une rente de 1,000 livres, au capital de 14,000, par ceux de la province de Hollande, témoignent leur reconnaissance envers la mémoire du libérateur des Provinces-Unies. Il y avait encore la rente de 2,000 livres votée par les Etats de Brabant, lors du baptême de leur filleule.

La cérémonie religieuse fut célébrée le soir même, puis toute la compagnie s'achemina vers Thouars, où eurent lieu les véritables noces, c'est-à-dire les festins, danses, feux de joie et autres réjouissances. Un mois plus tard, la princesse d'Orange et Henri de Nassau, puis le duc de la Trémoille lui-même, allaient rejoindre le roi à Nantes, où fut rendu le mémorable édit dont la révocation, par le petit-fils de Henri IV, restera l'un des plus grands malheurs qu'ait jamais éprouvés la France. Madame de Bouillon partit elle-même pour Turenne à la fin d'avril. Désormais, à part quatre ou cinq rencontres de courte durée, il fallut recourir à la correspondance épistolaire pour l'entretien d'affectueuses relations, à peine traver-

(1) Lettre de Villeroy, imprimée dans la *Correspondance* de Du Plessis-Mornay, vol. VIII, page 154.

sées par quelques nuages dissipés promptement, et dont le résultat fut de mettre en relief le bon cœur ainsi que le jugement de Louise de Colligny.

A partir du mariage de la duchesse de la Trémoille, et après ces détails peut-être un peu longs, mais indispensables pour l'intelligence de plusieurs de nos lettres les plus importantes, il ne reste plus que peu de mots à ajouter, la princesse d'Orange ne pouvant avoir de meilleur biographe qu'elle-même. Sa mort suivit de près la dernière de ses missives, car elle décéda au milieu de novembre 1620, à l'âge de soixante-cinq ans. Elle fut inhumée dans son pays natal, où elle avait tant souffert mais qu'elle avait encore plus aimé.

Ses lettres, toutes olographes et sans date d'année, n'ont pu être classées par ordre chronologique qu'avec beaucoup de peine, et non sans erreurs probablement. Il a paru convenable d'y établir une orthographe régulière et uniforme, ainsi qu'il a été fait pour les citations précédentes, et d'y ajouter, entre crochets, quelques mots échappés à la plume ou nécessaires pour fixer le sens. Enfin des notes nombreuses désignent les personnages qui y sont nommés, ou expliquent les principaux faits indiqués sommairement.

Outre leur intérêt historique, surtout pour le règne de Henri IV et pour les affaires des Provinces-Unies, alors si intimement alliées de la France, les lettres de Louise de Colligny sont remarquables par les sentiments et par le style. Ces qualités sont aujourd'hui reconnues à la correspondance des grandes dames protestantes du XVIe et du XVIIe siècle. Nous ne croyons pas qu'elles y existent nulle part à un si haut point que dans celle de la princesse d'Orange avec la duchesse de la Trémoille.

Aux Roches-Baritaud, 7 septembre 1871.

PAUL MARCHEGAY.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES

DE

LOUISE DE COLLIGNY, PRINCESSE D'ORANGE

A SA BELLE-FILLE

CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU

DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

1598-1620

1. — *De Paris, vers le* 4 *novembre* 1598.

Chère fille, ayant eu des nouvelles de Monceaux (1) depuis avoir fait partir votre laquais, j'ai estimé vous devoir envoyer celui-ci, afin que M. de la Trémoille fût d'autant mieux éclairci, par la lettre que je lui envoie, de l'intention du Roi. Sa présence ici lui servira plus que chose du monde. Au nom de Dieu, conseillez-lui d'y venir, et en cela ayez plus d'égard à sa fortune qu'à votre contentement. Je sais bien que vous avez le courage assez magnanime pour en cela surmonter votre propre volonté. Plus tôt il sera ici et plus tôt il sera de retour auprès de vous.

Monsieur votre cousin (2) s'en va dans deux jours à Rouen, et demain MM. le comte d'Auvergne (3) et de Nemours (4),

(1) Château royal situé près de Meaux (Seine-et-Marne), que Henri IV avait donné à Gabrielle d'Estrées en lui conférant le titre de marquise de Monceaux.

(2) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie.

(3) Charles, bâtard de Valois, duc d'Angoulême, etc., etc., fils de Charles IX et de Marie Touchet

(4) Henri de Savoie, duc de Nemours,

le Grand (5) et d'autre jeunesse vont à Monceaux, danser un ballet devant le Roi, qui doit, ce dit-on, venir lundi à Saint-Germain (6). Ma fille, soyez soigneuse que votre bon mari m'apporte mon argent (7), mon horloge et mes pommes de lit, et je serai soigneuse de faire ici tout ce que me manderez pour vos couches.

Bonsoir, chère fille, je suis toute à votre service.

2. — *De Paris, le 6 décembre* 1598.

C'est le pied en l'étrier pour aller à Saint-Germain que je vous écris ce mot, remettant par M. de Saint-Christophe (1) à vous écrire davantage. Nous avons donné ordre à tout ce qui est contenu dans votre mémoire. Je laisse ici mon tailleur pour faire tout ce qui est de son métier. Les tapissiers assurent que ce qui est du leur sera prêt dans peu de jours; de façon que je crois que rien ne vous manquera au temps qu'en aurez à faire. Vous avez beau me dire que désirez que je soie à vos couches. Je vous ai mandé la seule occasion qui me retenoit, et y pouviez donner ordre, au moins votre bon mari; ne l'ayant pas fait, je crois qu'il n'en a point envie. J'en suis bien en colère contre lui, et ne lui écrirai point par dépit, encore que j'aie prou de sujet pour lui écrire, mais ma colère et mon partement soudain m'en empêchent. Je vais me mettre en continuelle prière pour vous. Puisque présente je ne vous puis rendre de service, absente je vous rendrai celui-là, qui est bien le meilleur de tous; et le cœur me dit que Dieu vous donnera un fils, car tout ce que je fais faire, je dis toujours : *Pour le petit*, sans y penser; et ne m'est jamais arrivé de dire : *Pour la petite*.

(5) Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer de France.
(6) Henri IV était à Monceaux au commencement de novembre 1598, et il y a une lettre de lui, datée de Saint-Germain-en-Laye le lundi 8.
(7) Elle avait fait au duc de la Trémoille, lors de son mariage, un prêt dont la gêne de celui-ci retarda le remboursement.
(1) Gentilhomme de la maison du duc de la Trémoille, et gouverneur de Mauléon, en Poitou, aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre.

Adieu, ma chère fille, Dieu vous donne aussi heureuse délivrance que la vous désire L.

A Paris, ce 6 décembre.

3. — *De Paris, vers le* 15 *décembre* 1598.

Chère fille, je suis désespérée de ne pouvoir être à vos couches, que je crois devoir être dans huit jours, et m'imagine que vous donnerez un beau fils à M. de la Trémoille, pour ses étrennes. Non, il est bien certain que je ne lui pardonnerai jamais, ou pour le moins de longtemps, d'être cause que je ne suis pas auprès de vous à heure où je ne crois pas que je vous [eusse] rendu beaucoup de service, mais je sais bien que l'on est extrêmement aise d'avoir ce que l'on aime et que (1) l'on est assuré d'être bien aimé; et sans doute si j'eusse eu de l'argent j'y fusse allée. Voulez-lui-en un peu de mal, je vous prie, et le sollicitez d'envoyer un pouvoir pour traiter avec le comte de Fiesque (2), car si ce n'est par ce moyen-là, je vois bien que je ne suis pas encore prête d'être payée.

Faites aussi, ma fille, que ce bon enfant me fasse réponse touchant la terre dont je lui écris, car je veux sortir d'affaire avec M. de la Noue (3), et il n'a point de moyen de me payer qu'en vendant une terre. Il m'a donné la déclaration de Chavannes (4), que j'entends que M. de la Trémoille veut avoir. S'il ne la prend, je la prendrai, et crois qu'il me la laissera à 25,000 écus.

Si M. de la Trémoille la veut prendre, on m'a dit qu'il désire que je prisse des rentes de Hollande. Vous n'y avez que 1,000 livres de rente assurée, rachetable de 14,000 francs,

(1) *Sic,* pour *de qui.*
(2) Pour un emprunt probablement.
(3) Odet de la Noue, fils du célèbre François de la Noue, surnommé *Bras de Fer,* et de Marguerite de Téligny, sœur du premier mari de la princesse d'Orange.
(4) Terre située près de Montreuil-Bellay, en Anjou, et non loin de Thouars, dont elle relevait.

que je sais bien que Messieurs les Etats ne sont pas en terme de racheter, car leurs moyens sont fort courts à cette heure. Et quand ils le pourroient, je sais que ce n'est pas leur intention, car ils veulent que vous et les vôtres reteniez toujours ce témoignage de leur libéralité; et moi je désire aussi que ce que j'ai en France demeure en France, afin que mon fils se ressouvienne toujours qu'il a eu une mère françoise. C'est pour vous dire, ma chère fille, que quand M. de la Trémoille achèteroit cette terre de M. de la Noue pour m'en bailler l'argent, je ne pourrois prendre partie de mon paiement sur ces rentes là. Qu'il me fasse donc réponse, s'il vous plaît, et s'il prendra cette terre ou non; je lui en envoie la déclaration (5).

Au reste, j'ai dit à M. de Dommarville (6) qu'il vous mande le ballet dont votre petit frère a été et où il a triomphé. Vous aurez les paroles des airs qui y ont été chantés à la première commodité. Je mande à M. de la Trémoille quelque petite brouillerie qui fait que je vais un peu plus rarement que je ne soulois chez Madame (7), mais toujours je n'y suis point mal; avec M[me] de Rohan (8), aussi bien que jamais. Il y a mille petites choses qui se pourroient dire. Accouchez vitement, et puis nous envoyez votre bon mari; il apprendra en peu de temps force nouvelles pour vous reporter. Et moi je vous assurerai que je suis toujours cette mère qui vous aime comme elle-même, et qui prie à cette heure continuellement Dieu qu'il vous donne heureux accouchement.

4. — *De Paris, le* 31 *décembre* 1598.

Ma fille, un fils (1)! j'en pleure de joie. Enfin je n'ai

(5) Acte dans lequel sont énumérés les droits, domaines et revenus appartenant à une seigneurie.
(6) Gouverneur de Frédéric-Henri de Nassau.
(7) Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV.
(8) Catherine de Parthenay.
(1) Henri de la Trémoille, né le 22 décembre 1598, fut baptisé le 15 mars 1601. Son parrain fut Henri IV, représenté par M. de Parabère, gouverneur de Poitou, et sa marraine la princesse d'Orange.

point de parole pour vous représenter mon contentement, car il est par-dessus toutes paroles et tous discours. Vraiment vous avez bien de l'avantage sur toutes vos sœurs (2) d'avoir si bien commencé, et si promptement. Quoi, dix jours après être mariée (3)? Pour certain, je crois que c'est du jour que nous déjeunâmes si bien sur votre lit. Or, Dieu soit loué, de quoi vous êtes si heureusement accouchée; mais je voudrois bien vous avoir vue et ouï ce que vous disiez en vos maux, et désire bien de savoir comment vous vous serez portée depuis. Commandez bien à M[lle] d'Averly (4) qu'elle me l'écrive fort particulièrement. Je meurs d'envie de voir ce petit-fils, et comment vos petites mains le manient. Croyez que votre petit frère est bien glorieux d'avoir ce petit neveu, et M. de Bouillon bien en colère de ce que votre sœur ne ne lui en fait (5).

Du Vilars (6) a été prophète, car elle m'a toujours dit que vous accoucheriez le propre jour que vous fîtes, et que vous feriez un fils. Elle veut que [ce] soit elle et non moi qui vous envoie les vers qui ont été faits à un ballet (7) qui a été dansé à Saint-Germain, au baptême d'Alexandre-Monsieur (8), dont votre petit frère étoit, et des premiers et de ceux qui ont eu plus de louange. M. Dommarville vous écrira tout particulièrement, et moi je ne vous parlerai d'autre chose que de vous et de vos faits. J'admire que vous m'ayez écrit sitôt après vos grands maux et si bien, car jamais vous

(2) « Vous avez emporté le prix de nous toutes, ayant fait un beau garçon. » Lettre de Madame de Bouillon.

(3) Le contrat avait été signé le 11 mars, mais les scrupules de la jeune épousée retardèrent la consommation du mariage. Aussi le duc de Bouillon écrivait-il, le 13, à Du Plessis-Mornay : « Les noces sont faites, mais non du tout accomplies, s'y étant passé plusieurs jolies contestations. » Elles paraissent avoir duré une dizaine de jours.

(4) Demoiselle d'honneur de la duchesse, qui l'avait amenée des Pays-Bas.

(5) Des deux fils (avec six filles) qu'il eut d'Elisabeth de Nassau, l'aîné, Frédéric-Maurice, naquit le 22 octobre 1605, et le second, Henri, l'illustre vicomte de Turenne, le 11 septembre 1611.

(6) Demoiselle d'honneur de la princesse d'Orange.

(7) Pour les nombreux ballets dansés à la cour de Henri IV, voir notamment les *Mémoires de Bassompierre*.

(8) Second fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né à Nantes le 19 avril précédent.

n'écrivîtes mieux. Je vous garderai cette lettre pour faire honte à celles que vous écrivez en santé; et finirai cette lettre avec la fin de l'année, car voilà minuit qui sonne le dernier de l'an.

5. — *De Paris, au commencement de mars* 1599.

Je suis si interdite du partement de votre frère que je ne sais [ce] que je fais. Cela m'a empêchée, depuis que j'ai eu cette nouvelle, d'écrire ni à vous ni à personne, car je ne pense plus qu'au moyen de le faire retourner avec quelque lustre et moyen de servir sa patrie : de façon que je ne parle à cette heure qu'hommes, armes et chevaux ; et pour en faire, je vous laisse à penser s'il me faut trouver de l'argent, à quoi me fait extrême besoin celui que me doit votre bon mari. Vous avez intérêt, ma fille, à ceci : c'est pour l'honneur de votre frère, pour le bien de votre pays. Faites donc, je vous supplie, que je reçoive cette partie. Quand vous ne me la devriez point, je m'adresserois à vous en une telle occasion, où il y va de l'honneur et de la réputation de votre cher frère, car Messieurs les Etats (1) me prient instamment qu'il leur mène une bonne troupe. Je remets à M. Chauveau (2) à en discourir davantage à M. de la Trémoille et à vous. Je vous baise les mains à tous deux.

Le principal regret de votre petit frère est de ne vous pouvoir voir, et son petit neveu, devant partir. Madame (3) part jeudi. Vous n'avez jamais [vu] tant de regrets de laisser la France. M[me] d'Angoulême (4) m'attend à dîner, qui me fait finir. Adieu, ma fille.

(1) Frédéric-Henri. Les Etats généraux des Pays-Bas l'avaient rappelé pour qu'il prît part aux opérations militaires de cette année.

(2) L'un des secrétaires du duc de la Trémoille.

(3) La sœur de Henri IV avait épousé, le 30 janvier 1599, Henri de Lorraine, duc de Bar.

(4) Diane, bâtarde légitimée de Henri II, veuve de François de Montmorency, maréchal de France.

6. — *De Paris, mars* 1599.

Madame ma fille, je vous ai écrit il n'y a que deux jours, par M. de Bourron (1), et ce laquais a vu partir Madame et vous en porte des lettres, et de votre sœur (2), qui a vu les derniers adieux du Roi et de Madame, qui ont été pitoyables : car Madame s'évanouit en disant adieu au Roi, qui pleura fort aussi. Je me prépare bien aussi à des larmes au partement de votre petit frère, dont j'attends d'heure en heure le dernier commandement; qui est occasion que je ne puis le vous envoyer, et vous assure qu'il en a extrême regret. Mlle de Touteville (3), Mlle de Lucé (4) et Mme de Toury (5) me demandent toujours fort de vos nouvelles. Mlle de Lucé dit que vous l'avez oubliée, et je lui fais toujours reproche que c'est elle. Le mariage de Mlle de Longueville (6) est près d'être rompu; toutefois on est après pour faire qu'il s'achève, mais la petite Mme de Longueville n'est pas toujours capable de raison.

Ah! qu'il y a de discours à faire! Mais d'écrire, point de nouvelles? Laissez venir votre mari, il en apprendra prou. Je suis si malade depuis deux jours qu'à peine vous puis-je faire ce mot, et n'écris point à votre bon mari, car il faut que je me mette au lit n'en pouvant plus d'une extrême migraine. Au reste, chère fille, je vous ai tant de fois fait mes plaintes, et à lui aussi, de mes incommodités, que je ne saurois faire autre chose, sinon de continuer et vous supplier d'y apporter un remède.

(1) Gilles de Bourron, gentilhomme du duc de la Trémoille, chargé de ses affaires en cour.

(2) Madame de Bouillon.

(3) Marguerite d'Estouteville, fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon.

(4) Anne de Montafié, mariée le 27 décembre 1601 avec Charles de Bourbon, comte de Soissons.

(5) Françoise de Noailles, femme de Gabriel de Clermont-Tonnerre, seigneur de Toury.

(6) Catherine d'Orléans, sœur aînée de Mademoiselle d'Estouteville, morte sans avoir été mariée.

Je vous baise mille fois les mains, faisant vœu inviolable de vous aimer à jamais plus que moi-même.

7. — *De Paris*, 24 *avril* 1599.

Madame ma fille, au retour d'un petit voyage que j'ai fait jusques à Vigny (1), où votre petit frère me dit adieu. Je fis la Cène à Mantes, à Pâques, et de là revenant ici, je trouvai Certon (2) de retour, par lequel je fus extrêmement aise de savoir des nouvelles de M. de la Trémoille, de vous et de mon petit-fils, qu'il m'a dit être le plus beau du monde; et encore hier j'en appris par un de votre bon pays, qui m'apporta un mot de votre main, qui me dit que cet enfant est si beau et en si bon point que l'on le prendroit toujours pour un Hollandois, qui est à son opinion la plus belle louange qu'il lui puisse donner. A mon retour ici je trouvai bien du changement par la mort de Mme la duchesse (3); mais ce piteux discours vous aura été fait de tant d'endroits que ce seroit redite de vous en faire un récit sur ce papier. De vous dire aussi comme il ne se parle d'autre chose que de marier le Roi, vous le savez; je vous parlerai donc d'autre chose.

Seriez-vous bien si honnête femme que d'être d'une partie que nous avons faite, M. de Bouillon et moi, d'aller aux bains ce mois de juillet? Mme de Bouillon s'y trouvera aussi. Je sais bien que vous n'avez point de maladie qui vous y mène, Dieu merci; mais je sais bien aussi qu'il n'y a rien au monde qui fût meilleur pour la migraine de M. de la Trémoille, et m'assure que vous êtes si bonne femme que vous ne voudriez pas manquer de l'accompagner. Plût à Dieu que cette bonne inspiration lui vînt en l'esprit.

(1) Ancien et beau château existant encore, près de Pontoise, et qui appartenait alors à Charles de Montmorency, amiral de France, frère du connétable Henri.

(2) Valet de chambre de la princesse d'Orange.

(3) Gabrielle d'Estrées, marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort, morte dans la nuit du 9 au 10 avril précédent.

Vous avez tort de vous plaindre de ce que votre petit frère ne vous a point été voir, car il en a eu encore plus de regret que vous; et croyez, ma fille, que s'il eût été possible il eût fait ce voyage. Quand vous ouirez toutes mes raisons, vous jugerez bien qu'il n'a pu; et faut que je vous avoue que j'ai été surprise en son partement, car je ne pensois pas qu'il dût être mandé si tôt; et m'a fallu user d'une telle diligence, pour ne faire point attendre les vaisseaux, que je n'ai pas eu loisir de lui faire faire mille choses qui lui étoient nécessaires. Je n'ai point eu de ses nouvelles depuis son embarquement (4), qui fut il y eut hier huit jours, avec un si bon vent que j'espère que Dieu l'aura conduit heureusement.

Je vous supplie, ma fille, vous ressouvenir de la promesse que vous m'avez faite par Certon, et en solliciter celui à qui vous en avez donné la charge. Il est bien certain que cela nous a du tout incommodés, votre petit frère et moi. Je n'en veux plus écrire à M. de la Trémoille, car je vois bien que cela l'importune.

Quant à ce que vous me mandiez pour Isabeau (5), j'étois après pour lui persuader de vous aller trouver, lorsque j'ai su que la vôtre vous avoit promis de demeurer. Je trouvois de grandes difficultés en la mienne, parce qu'elle ne vouloit promettre de demeurer auprès de vous qu'autant que je demeurerois en France, et je sais bien quelle incommodité c'est d'avoir des femmes pour peu de temps et combien ce changement est fâcheux. Après elle vouloit demander congé à sa mère : somme que je trouvois force difficultés, [ce] qui m'a fait être bien aise que vous ayez retenu la vôtre. On m'a dit que Mlle d'Averly sera bientôt en cette ville; je m'en réjouis pour apprendre par elle bien particulièrement de vos nouvelles. Bonsoir, ma fille, je meurs d'envie de dormir. Je m'assure que vous aurez autant de peine à lire cette mauvaise écriture que moi la vôtre; certes, il faut que je

(4) A cause de la guerre contre les Espagnols, les communications entre la France et les Provinces-Unies des Pays-Bas ne pouvaient avoir lieu que par mer.

(5) Fille de chambre.

dise que vous désapprenez tous les jours à écrire. Si vous ne croyez que je suis toute à vous, et que je vous aime plus que ma vie, vous avez extrême tort; mais amenez ce mari aux bains, pour Dieu, et aimez toujours la pauvre mère qui vous baise, et mon petit, cent mille fois. Bonsoir encore un coup, ma fille.

Je n'écris point à M. de la Trémoille, car je vois bien qu'il me veut du mal. Si serai-je, voire quand il ne le voudroit, sa très-humble mère.

A Paris, ce 24 d'avril.

8. — *De Pougues, juillet* 1599.

Madame ma fille, j'arrivai hier au soir en ce lieu de Pougues (1), où j'ai trouvé M. et Mme de Bouillon et leur petite (2), qui est la plus belle et la plus jolie qu'il est possible. Au reste elle m'a prise en une amitié si grande que j'en suis extrêmement glorieuse, car ils disent tous qu'elle n'a jamais caressé personne que moi. Elle ne fait plus cas de père ni de mère; il n'y a que sa grand'maman. Cela est si violent que j'ai peur qu'il ne dure pas; je ferai bien pourtant tout ce que je pourrai pour conserver sa bonne grâce.

J'ai trouvé que l'on vous faisoit cette dépêche. M. de Bouillon m'a dit tant de bien de vous qu'il n'est pas possible de plus, et m'a tant représenté l'extrême contentement que vous possédez que je meurs d'envie de vous y voir; et serois de la partie pour vous aller trouver là où Mme de Bouillon vous doit voir, si des affaires d'importance ne me rappelloient à Paris au commencement d'août, à quoi je ne pourrois manquer sans un notable préjudice. Mais si faut-il bien, ma fille, que nous trouvions moyen de nous voir. N'y auroit-il point de moyen que vous puissiez venir faire vos secondes couches à Sully (3),

(1) Bourg du Nivernais (Allier), célèbre par ses eaux minérales.
(2) Louise de la Tour, morte jeune.
(3) En Sologne (Loiret). Après avoir acquis du duc de la Trémoille, en 1602, à raison de 150,000 livres, la baronnie de Sully et ses dépen-

là où je vous irois servir de garde, mais je ne me l'ose promettre, tant je le désire ; et toutefois, si vous étiez bonne fille, vous donneriez ce moyen-là à votre mère, qui vous aime et vous chérit de toutes ses affections et est plus à votre service qu'elle ne vous peut dire. M. de Bouillon dit que votre fils ressemble à sa fille. C'est imagination, car il ne l'a pas vu. Ma fille, je n'ai encore nulle assurance pour cet argent que vous savez (4). Je vous supplie d'y mettre ordre, vous ne croiriez pas combien cela m'incommode. Je ne m'en prends qu'à votre bon mari et non pas à vous, mais je vous supplie, ma fille, d'y pourvoir ; et me tenez en votre bonne grâce, et m'aimez comme votre humble et très-affectionnée mère à vous faire service.

9. — *De Château-Renard,* 29 *octobre* 1599.

J'aimerai toute ma vie davantage cette belle demeure de Château-Renard (1), puisque, contre mon espérance, chère fille, j'y ai reçu de vos nouvelles. J'en ai de l'obligation à M. de Moulinfrou (2) qui a eu le soin, incontinent qu'il a été arrivé chez lui, d'envoyer exprès vers moi pour m'envoyer vos lettres et me mander de vos nouvelles, qui ne pouvoient arriver en meilleure saison qu'à cette heure que je viens d'en recevoir une qui m'afflige un peu. C'est qu'en ayant des lettres de votre bon pays, par lesquelles on m'assure que vos frères se portent fort bien, on écrit à une de mes femmes qu'un des laquais de votre petit frère est mort de peste. Vous savez qu'il n'en faut pas tant à mon appréhension pour me donner bien de la peine, mais je me fie que Dieu gardera ce que nous aimons.

Il est bien certain que je ne pouvois recevoir rien qui me

dances, Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, les fit ériger en duché-pairie, au mois de février 1606.

(4) Un fragment de lettre de M. de la Trémoille à sa femme, en date du 2 septembre suivant, porte qu'il enverra un de ses gentilshommes *pour payer Madame la princesse d'Orange.*

(1) Près de Montargis (Loiret).

(2) François de la Trémoille, frère bâtard du duc.

consolât davantage en cette affliction ici que vos lettres, qui m'apprennent que vous et notre petit mignon vous portez bien. Dieu sait, mon cœur, combien je me souhaiterois à la naissance de ce qu'avec l'aide de Dieu vous mettrez bientôt au monde; mais il m'est impossible pour des affaires qui m'appellent à Paris, incontinent après cette Saint-Martin, que je ne pourrois négliger sans une notable perte. J'ai pris ce peu de temps pour en venir faire quelques-unes ici, et donnerai jusqu'à la maison de ma cousine, la marquise de Mirebeau (3), qui est à deux journées d'ici (4), où je trouverai mon frère (5) et ma belle-sœur, le marquis, la marquise et leur fille. Je partirai le lendemain de la Toussaint pour y aller et ne serai que huit jours, si Dieu plaît, en tout mon voyage, pour incontinent m'en retourner à Paris, où j'ai laissé votre bon et cher mari, qu'il faut bien que je vous dise que j'aime mieux que je ne fis jamais, pour tant de démonstrations d'amitié qu'il m'a fait paroître, et surtout en l'honneur qu'il m'a fait de vouloir que je soie témoin au nom que portera mon petit-fils : de quoi je me suis déjà réjouie avec vous par une lettre que je vous écrivis à mon partement de Paris, où il m'a retenue contre ma volonté plus de quinze jours; mais qui pourroit résister à ses prières quand il veut quelque chose?

Ce qui me le fait aimer plus que tout, c'est l'extrême amour qu'il vous porte; car c'est chose certaine qu'il est passionnément amoureux de vous. Je m'étonne de ce que vous dites qu'il y a si longtemps que n'avez eu de ses lettres, mais à cette heure je sais bien que vous en aurez reçu, et qu'il n'aura pas failli à vous mander la bonne chère que lui fait le Roi, et le commencement de témoignage qu'il lui a rendu de sa bonne volonté. Je hâterai le plus que je pourrai mon voyage, afin de le retrouver à Paris, car si j'y faux il ne me le pardonnera jamais. Vous ne croiriez pas combien il est en colère de ce voyage que je vais faire en Bourgogne : nous

(3) Anne de Colligny, fille de François de Colligny, seigneur d'Andelot, et femme de Jacques Chabot; leur fille, Catherine, épousa en 1615 le baron de Termes.

(4) Tanlay, près Tonnerre (Yonne).

(5) Charles de Colligny, marquis d'Andelot, marié à Huberte de Chastenay.

en avons eu mille querelles, mais de ces querelles que vous savez. Il est fou de son fils et nous a souvent conté, à M. de Montpensier et à moi, les caresses qu'il avoit faites à Madame sa femme (6), qui arriva à Paris deux jours après que j'en fus partie. Il y a aujourd'hui quinze jours que je laissai cette grande cité, de façon que ce que je vous en pourrois mander seroit vieilles nouvelles, et aussi que vous en aurez eu de Paris depuis que j'en suis partie.

Je finirai donc après vous avoir un petit tancée, chère fille, de ce qu'il semble que vous eussiez eu doute de mon amitié. Non croyez, mon cœur, que si rien au monde est ferme et stable, que c'est la parfaite amour que je vous porte. Les paroles, et même dites sur ce papier, sont de trop faibles témoignages pour vous en donner assurance; mais votre bon naturel, je m'assure, vous le persuade, et mes effets et mes services vous le feront toujours paroître. Baisez bien ce petit mignon pour moi. Je m'assure que vous l'aimerez encore davantage de ce qu'il ressemble à ce petit oncle. Je m'imagine qu'il sera une aussi bonne pièce que lui, puisqu'il commence déjà à imiter ses petites opiniâtretés.

Le Roi avoit donné charge à Aerssen (7), qui y est allé faire un voyage, de prier Messieurs les Etats, de sa part, qu'il pût venir ici cet hiver, mais on me mande qu'il n'y a point d'apparence qu'il puisse obtenir ce congé. Cela, avec cette autre fâcheuse nouvelle de ce laquais, ne me réjouit guère. Vos frères sont encore à la campagne, mais ils doivent [être] à la Haye à la Toussaint, qui sera dans deux jours.

Ma fille, je suis plus à vous qu'à moi-même. Je vous écrirai à mon retour de Tanlay.

Je pensois que vous aviez reçu cette boîte qu'un de mes laquais vous apporta dès que je revins de Pougues; mais il me vient de dire qu'il avoit charge de M[lle] d'Averly de l'envoyer en vos mains propres, sans qu'elle tombât en celles

(6) Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier.
(7) François d'Aerssen, greffier des Etats généraux des Pays-Bas, puis leur ambassadeur en France.

de M. de la Trémoille, de façon qu'il l'avoit gardée jusques à cette heure, de quoi je l'ai bien tancé.

A Château-Renard, ce 29 d'octobre.

10. — *De Paris, décembre* 1599.

Vous m'avez donc fait une petite fille (1) ! Mon Dieu, que je m'imagine qu'elle est jolie et vous trop brave d'avoir écrit soudain, après avoir eu tant de mal, à ce cher mari qui est si glorieux d'avoir fils et fille que l'on ne dure plus à lui. Au reste, croyez que si vous l'avez désiré en vos grands maux qu'il s'y est bien souhaité, et que s'il eût été en sa puissance il ne vous eût abandonnée; mais je m'assure que vous ne voudriez pas qu'il eût laissé ici ses affaires imparfaites pour votre particulier contentement.

Tout bonheur lui est venu à la fois, car le lendemain qu'il a eu la nouvelle de la naissance de sa fille, il a été reçu pair en la cour de Parlement (2), là où il a été accompagné de toute la maison de Lorraine (3) et de tous les seigneurs de cette cour. Et chose qui ne fut jamais, des dames y ont assisté. M[mes] de Retz (4), les marquises de Maignelais (5) [et] de Noirmoutier (6), M[me] de Fontaines (7) et moi y avons assisté : je dis séantes dans le parquet, auprès des gens du Roi. Au partir de là, il fit un fort beau festin à la compagnie, mais je vous dis très-beau, où rien ne fut oublié : vous connoissez ses curiosités. Je vous réponds que toute la compagnie est extrêmement édifiée. Au demeurant, il se gouverne de façon

(1) Charlotte de la Trémoille, dont il sera souvent parlé plus loin.
(2) Le 7 décembre, en vertu de lettres de jussion, datées du 3 juin précédent.
(3) Les ducs de Guise, de Mayenne, d'Aumale, d'Elbeuf, etc., et leurs familles.
(4) Claude-Catherine de Clermont, femme d'Albert de Gondy, duc de Retz, et ses filles.
(5) Antoinette de Pons.
(6) Charlotte de Beaune, veuve de Simon de Fizes, seigneur de Sauves, et femme de François de la Trémoille, marquis de Noirmoutier.
(7) Anne de Bueil, cousine germaine du duc de la Trémoille.

qu'il se fait aimer à tout le monde, et, miracle de ce temps, il n'a point encore eu de brouillerie, de façon que la vérité est qu'il se fait aimer et admirer. Pour moi je vous avoue que je l'aime mieux que je ne fis jamais, et vous estime la plus heureuse femme du monde, car vous avez un des plus honnêtes hommes du monde, de qui vous êtes parfaitement aimée. Et avez raison de croire qu'il n'a point d'amour, car il est certain qu'il n'en peut avoir que pour vous; et moi, mon cœur, qui meurs d'envie de vous voir, avec le petit peuple que je baise, et vous, en imagination un million de fois. J'eus hier des nouvelles de votre petit frère, qui se porte fort bien, Dieu merci.

Adieu, ma mignonne. Votre bon mari est présent, qui me fait veiller et enfin qui fait de moi ce qu'il veut; mais il est si tard que je ne peux faire réponse à Mme de Moulinfrou (8) et ne sais plus ce que je dis.

11. — *De Paris*, 7 *juin* 1600.

Vos lettres m'ont encore trouvée ici, désespérée de ce que cette mauvaise maison (1) est en si mauvais état que je n'y puis aller de trois semaines. Il faut faire refaire tout le bas du logis, à cause qu'il y a eu tout cet hiver du bétail qui l'a tellement gâté et empuanté que c'est pitié. Mais je ne sais si cette lettre vous trouvera à Thouars. Que je porte envie à ce petit voyage que vous allez faire, où je voudrois bien faire le tiers; mais je le regretterai moins si vous ramenez la compagnie à Thouars, où je ne faudrai de me trouver au temps que vous l'ordonnerez.

Mon Dieu, chère fille, que je pris de plaisir hier à ouïr raconter les louanges de votre petite famille. Ce fut le sieur Pataudrière (2), que vous avez vu en Hollande, qui m'en entretint une bonne heure, et surtout me dit que votre fille seroit une des plus belles de France. Votre petit frère a été bien

(8) Jeanne de Cugnac.
(1) Lierville, en Beauce (Loir-et-Cher, canton d'Ouzouer-le-Marché, commune de Verdes).
(2) Gentilhomme poitevin au service des Etats généraux.

malade d'une grande fièvre qui l'a pris par trois fois, et par ses opiniâtretés de Nassau que vous connoissez, car il ne se vouloit garder en façon du monde. Si j'eusse su son mal tel qu'il a été, il n'y eût rien eu qui m'eût pu empêcher de passer la mer.

Le Roi est sur son partement, mais le jour encore incertain. Mlle d'Entragues (3), qui est mieux avec lui que jamais, a été un peu malade ces jours-ci, et craignoit-on qu'elle accouchât. Ça été la peur d'un extrême tonnerre qu'il fit il y a quelques nuits qui lui a causé son mal ; à cette heure elle se porte bien. Ce tonnerre tomba en deux lieux dont mon logis est au milieu. Je vous laisse à penser quels furent mes effrois. Le Roi en fait des contes, et me fait dire mille choses à quoi je ne pensai jamais. Il ne fut guère moins effrayé que moi, quelque bonne mine qu'il fasse. A la vérité ce fut une chose épouvantable; et a-t-on remarqué que huit jours auparavant il étoit tombé sur Notre-Dame, où Mr d'Evreux (4) avoit prêché, et ce jour là à Saint-Germain (5), où il avoit aussi prêché : de façon que l'on dit que ce tonnerre étoit Huguenot.

Je finis pour aller mener la duchesse de Brunswick (6) chez Mme la princesse de Condé (7), qui demeure à cette heure en cette ville, et M. le Prince (8) aussi, qui est le plus joli qui fut jamais.

Adieu, ma fille, je suis toute à votre service.

Je n'ai point encore reçu ce que vous savez. S'il vous plaît d'en parler à Mr de Bouillon ou lui en écrire, vous m'obligerez, car la vérité est que je suis incommodée pour la quantité d'argent qu'il me faut mettre à cette maison.

(3) Nouvelle maîtresse de Henri IV, qui lui donna le titre de marquise de Verneuil.

(4) Jacques Davy du Perron, fils d'un ministre protestant, et qui devint successivement évêque d'Evreux, cardinal du titre de Sainte-Agnès, grand-aumônier de France, archevêque de Sens.

(5) Saint-Germain-l'Auxerrois, dans la paroisse duquel est situé le Louvre.

(6) J'ignore si c'est la duchesse de Brunswick-Lunebourg (Dorothée, fille de Christiern, roi de Danemark), ou celle de Brunswick-Wolfenbuttel (Elisabeth, petite-fille du même roi).

(7) Charlotte-Catherine de la Trémoille, sœur du duc et veuve de Henri Ier de Bourbon.

(8) Henri II de Bourbon, prince de Condé, né en 1588.

M. de Fervaques (9) se meurt ou est mort. Sa femme y est allée en une grande diligence. Il y en a bien après pour succéder à ses gouvernemens, qu'elle pensoit qui fussent assurés pour son fils; mais le Roi m'a dit ne lui avoir jamais promis. Je pense que [ce] sera M. le Grand qui les aura, au moins une partie.

A Paris, ce 7 de juin.

12. — *De Lierville*, 11 *octobre* 1600.

J'ai retins (1) votre laquais plus que je ne pensois, ma chère fille, parce que j'attendois des nouvelles de vos frères et que je savois bien que cela vous rendroit sa venue doublement agréable ; mais j'ai été frustrée de mon attente, car voilà des dépêches que j'attendois de Paris par lesquelles j'en pensois apprendre, et on me mande qu'il n'en est point venu : de façon que je n'en espère que par le retour du S[r] de Beaumont (2), que j'y ai dépêché il y a six semaines. J'attribue cela au vent, qui a toujours été contraire, et n'excuse pas pourtant la paresse de delà la mer, car elle y est très-grande. Mais il me semble que votre bon mari n'est pas aussi bien fort diligent, de ne vous avoir rien mandé depuis qu'il est aux bains (3). Je crois qu'ils lui profiteront, car j'entends que c'est un souverain remède. Dieu veuille qu'il en revienne bien sain. J'attends en grande dévotion le laquais que j'ai envoyé à Turenne (4), et crois [qu'il] repassera à Thouars pour me rapporter encore des nouvelles de toute la petite famille. Je ne

(9) Guillaume de Hautemer, duc de Grancey, maréchal de France, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, ne mourut qu'en 1613. Il avait épousé, en 1599, Anne d'Allègre, veuve de Guy XIX (Paul de Coligny), comte de Laval, dont elle n'eut qu'un fils, Guy XX, mort célibataire en 1605, comme on le verra ci-après.

(1) *Sic*, pour *retenu*.

(2) Gentilhomme de la princesse d'Orange.

(3) Les eaux, ou plutôt les boues de Barbotan (Gers), n'ont pas conservé la renommée qu'elles avaient alors contre la goutte.

(4) En Limousin (Corrèze), chef-lieu du vicomté dont le nom a été rendu immortel par le neveu de Madame de la Trémoille.

vous puis résoudre, ma mignonne, du temps que j'aurai ce contentement de l'aller voir, parce que cela dépend de ce que me manderont ces bons beaux-fils, car eux et vous disposez de moi pour cela et pour toute autre chose.

Je suis si empêchée en mon nouveau ménage que vous ririez si vous me voyez. Je m'en vais lundi commencer à faire vendanges. Je suis aussi affectionnée à mon jardin que vous m'avez vue à celui de la Haye, mais quoique je fasse, je ne rendrai jamais cette maison agréable, car je n'y ai ni bois ni eaux; aussi, si j'en puis tirer mon argent, aimerois-je bien mieux en avoir une autre. J'ai eu mon frère qui y a demeuré des jours (5), mais il s'èn reva demain trouver sa femme, qui croit être en pareil état que vous; toutefois elle n'a point encore senti bouger son enfant. Je ne vous mande point de nouvelles, car à cette heure que je suis aux champs je n'en apprends pas beaucoup. Seulement viens-je d'apprendre, par des lettres de Paris, que la Reine (6) sera à Lyon à la fin de ce mois. Les dames en sont parties pour aller l'attendre à Marseille.

Ma chère fille, aimez toujours votre mère, qui vous chérit et vous aime toujours à l'égal de soi-même. Croyez-le, ma mignonne, et que je suis toute entièrement à votre service. Baisez mes enfans pour l'amour de moi : il me tarde tant de les voir que j'en meurs.

C'est à Lierville, l'onzième d'octobre.

13. — *De Lierville, fin d'octobre* 1600.

Madame ma fille, j'étois toute prête de vous dépêcher un laquais lorsque ce petit est arrivé. Je suis extrêmement aise d'avoir appris, par les lettres de votre cher mari et les vôtres, l'état de vos santés et de la petite compagnie; mais mon Dieu, ma fille, quel contentement de voir que ces bains lui aient été si utiles! Je me suis fait représenter par ce laquais comment il étoit dans cette boue. Je me le représente avec un

(5) C'est-à-dire *plusieurs*.
(6) Marie de Médicis n'y arriva que le 2 décembre.

gros valet qui lui pesoit sur les épaules pour le faire enfoncer, et lui qui faisoit une étrange mine de voir sa belle peau ainsi sale, mais bonne saleté puisqu'il s'en trouve si bien. Non, j'en ai une telle joie que je ne la vous saurois représenter, car pour moi je crois, que puisque cette année il a senti un tel profit, que quand il y aura été encore une autre fois qu'il ne se sentira du tout plus de ses maux. M. de Bouillon m'a mandé aussi qu'il s'étoit fort bien trouvé de ces eaux.

A ce que je vois, vos baptêmes sont remis jusques en février. J'enverrai bien auparavant savoir précisément le temps, car j'y veux être devant tous les autres. Je donnerai ordre cependant à mon ménage, où je suis si empêchée que je ne prends pas seulement le loisir d'aller à une lieue d'ici, de peur de faire perdre une journée à mes cavales, qui me servent à cette heure à tout. Je fais faire un jardin et planter force arbres, car je n'en ai trouvé un seul ici; mais j'ai appris aujourd'hui de M. de La Rainville(1) un ménage qu'il dit qui vient de vous, à ce que lui a dit M. de la Noue, de quoi je me réjouis infiniment, car cela m'exemptera d'une grande dépense. C'est pour des ormes (2) femelles que je fais planter, que j'achète 50 francs le cent; et il dit qu'en plantant des mâles, que j'aurai à beaucoup meilleur marché, les faisant enter ils seront encore plus beaux que les autres. Plût à Dieu que ma maison fût aussi près de vous que Chavannes, nous nous apprendrions l'une à l'autre de bons ménages.

Il me tarde si extrêmement de vous voir que j'en meurs. Je me suis bien fait conter des nouvelles de mes enfans par ce laquais. J'ai quelque espérance que nous pourrons bien voir cet hiver votre petit frère, que (3) Messieurs les Etats ont envie de l'envoyer vers le Roi, quand Sa Majesté sera mariée, pour se réjouir de son mariage et lui dire : *A la bonne heure!*

(1) Gentilhomme poitevin, probablement père de celui dont parle Levassor (*Histoire de Louis XIII*, vol.VI, page 219 de l'édition in-4°), et qui était attaché au duc de Soubise.

(2) Cet arbre réunissant sur le même pied les fleurs des deux sexes, il est probable qu'on donnait alors le nom de *mâle* à l'ormeau champêtre, et celui de *femelle* à l'ormeau à larges feuilles. Ce dernier, encore préféré pour la plantation des avenues, se vend 120 fr. le cent.

(3) *Sic*, pour *car*.

comme on fait en votre bon pays. J'en suis extrêmement aise, et principalement afin qu'il ne demeurât point cet hiver en cette oisiveté de la Haye, là où ils se débauchent extrêmement. Croyez que j'en ai écrit depuis deux jours une bonne lettre à votre petit frère, par laquelle je parle bien à lui. Votre cousin le comte Ernest (4) est son grand gouverneur, et c'est lui qui le perd. Je lui en veux bien mal. Vos deux frères se portoient fort bien quand le sieur de Beaumont en est parti, qui est arrivé seulement depuis huit jours. Votre sœur (5) n'a point encore fait sa paix avec son frère. La duchesse d'Aerschot (6) est auprès de son mari ; le comte et la comtesse de Hohenloe (7) sont à Buren (8), tout le reste à l'accoutumée. Mais, ma fille, mandez-moi un peu des nouvelles de ce mariage pour votre sœur (9), dont me parle M. de la Trémoille. Il me semble qu'il ne faut pas laisser échapper cela. J'entends que la belle Catherine de Rohan ne le refuseroit pas à cette heure. Il y aura de la fatalité aux filles de Nassau de lui ôter ses serviteurs (10). MM. de Rohan (11) ont été en Hollande comme Beaumont y étoit ; l'aîné m'écrit qu'il est fort content de vos frères et de Messieurs les Etats. Françoise (12) est là, qui fait fort de la galante ; et est-on fort étonné de quoi elle a laissé sa maîtresse.

(4) Fils du comte Jean de Nassau, frère puîné de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange.

(5) Emilia de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne et de sa seconde femme Anne de Saxe, avait, malgré son frère-germain, Maurice de Nassau, épousé Emmanuel de Portugal, fils du roi Antoine, détrôné par Philippe II, roi d'Espagne.

(6) Marie de Brimeu, femme de Charles de Croy, duc d'Aerschot, prince de Chimay.

(7) Marie de Nassau, fille du premier mariage de Guillaume le Taciturne, et l'aînée de toutes les sœurs de Madame de la Trémoille.

(8) Ville des Pays-Bas, province de Gueldre, chef-lieu d'un comté appartenant aux deux enfants que le prince d'Orange avait eus d'Anne d'Egmont.

(9) Amélie de Nassau, la plus jeune des sœurs germaines de Madame de la Trémoille, ne fut mariée qu'en 1616 avec Frédéric-Casimir, duc de Landsberg, second fils du duc de Deux-Ponts.

(10) Notamment le duc de la Trémoille. La belle et non moins sage Catherine épousa le frère aîné du duc de Landsberg, le 28 août 1604, au château du Parc-Soubise, près Mouchamp (Vendée).

(11) Henri, alors vicomte, puis duc de Rohan, et Benjamin, s[gr] de Soubise.

(12) Fille de chambre.

Je n'ai eu nulles nouvelles de M. et de Mme de Bouillon depuis le retour de mon laquais, qui étoit allé par Thouars. Il me tarde bien de voir Mme de Givry (13) pour apprendre particulièrement de vos nouvelles, et le temps que vous devez accoucher. Ma cousine la marquise de Mirebeau et ma sœur d'Andelot sont en même état que vous. Vilars dit qu'elle sait bien que vous aurez toutes des fils, et Mme de Bouillon. Mais, ma fille, ne vous étonnerez-vous point de cette fille de Vilars, qui est à cette heure si grande ouvrière que l'on ne la peut tirer de l'ouvrage, et se plaît tellement ici que si ce n'étoit pour aller à Thouars elle n'en voudroit point partir.

Comme j'étois en cét endroit, il m'est venu force nouvelles de Paris. Je vous en envoie copie, encore que je pense que M. de la Trémoille est beaucoup mieux averti que moi; mais parce que celles-ci sont les dernières qui sont venues de Paris, possible ne les aurez-vous pas encore reçues. Mmes de Nevers (14) et de Longueville m'écrivent des lettres si pleines d'affliction qu'il n'est pas possible de plus, principalement cette pauvre mère, qui me fait extrême pitié.

Ma fille, je suis à vous, vous le savez bien : je dis plus qu'à moi-même. Je vous baise mille fois les mains.

14. — *De Château-Renard*, 28 *janvier* 1601.

Je bénis doublement ce jour ici, m'ayant été heureux en deux sortes : pour y avoir reçu des nouvelles de mes deux chères filles, et y avoir appris la naissance d'une nouvellement venue au monde (1). Je m'attendois que Mme de Bouillon auroit un fils, mais ce sera donc vous, ma belle mignonne, qui m'en donnerez un. Je fais en état de partir d'ici, pour vous aller aider, de jeudi

(13) Marguerite Hurault, veuve de Anne d'Anglure, marquis de Givry.

(14) Henriette de Clèves, veuve de Louis de Gonzague, duc de Nevers, et sa fille aînée, Catherine de Gonzague, veuve de Henri d'Orléans. Il s'agit probablement de la perte de la puînée, Henriette, femme de Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, dont le P. Anselme indique, par erreur, la mort en 1601.

(1) Marie de la Tour, qui épousa, en 1619, son cousin-germain Henri de la Trémoille.

en huit jours, s'il plaît à Dieu, et passerai par Tours et vous menerai votre sage-femme (2), si elle n'est encore partie. J'irai par eau jusqu'à Saumur, de façon qu'il faudra, s'il vous plaît, que votre carrosse et vos chevaux fassent la petite corvée pour me venir quérir jusques-là. M. de Bouillon me mande qu'incontinent qu'il saura le Roi à Paris qu'il s'y en ira et qu'il me verra ici en passant, mais je lui mande que je m'en vais à Thouars, et que s'il est bon frère et bon fils qu'il nous viendra voir là ensemble; et à la vérité vous ne devez pas laisser passer cette occasion pour le baptême de vos enfans, car s'il est une fois embarqué à la cour il n'obtiendra pas son congé aisément. Je m'assure qu'il est trop honnête homme pour manquer à la promesse qu'il en a faite à M. de la Trémoille et à vous. Je vous envoie des lettres de madame votre tante et sœur, religieuses (3). Excusez-moi de plus longue lettre, car je ne m'ose beaucoup baisser pour une grande défluxion qui m'est tombée sur les dents, qui m'a enflé toute la moitié du visage, de telle façon que je ne vois presque goutte d'un œil. Je n'écris point à cette occasion à M. de la Trémoille, aussi que vous me mandez qu'il n'est pas à Thouars. Je serai très-aise, chère fille, s'il vous plaît de m'envoyer un laquais, comme vous me mandez, afin que par lui je vous mande sans faillir le jour que je pourrai être à Saumur. J'eus hier des lettres de Mme la Princesse, qui me commande fort de vous assurer qu'elle est fort à votre service. Elle me pensoit déjà à Thouars.

Le roi arriva mercredi en poste à Paris, ne fit que dîner chez Gondy et s'en alla à Verneuil (4).

Bonsoir, chère fille, que j'aime à l'égal de mon âme; je remets tout discours à cette vue tant désirée.

Ce dimanche au soir, 28 de janvier.

(2) Dans une lettre de M. de la Trémoille, elle est appelée *la Bourasel*, et *Madame Bourasé* dans une lettre de Madame de Bouillon.

(3) Jeanne de Bourbon-Montpensier, abbesse de Jouarre, près Meaux; et Flandrine de Nassau, qui devint plus tard abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.

(4) Près Senlis (Oise), chez la belle Entragues.

15. — *De Fontainebleau*, 26 *mai* 1601.

Chère fille, j'attendois toujours à vous écrire amplement par le Sr de la Sauzaye (1), et il a demeuré ici tant de jours qu'il est mieux instruit de beaucoup de nouvelles qui s'y passent que moi-même, qui, hors ce qui se fait en la chambre de la Reine, ne sais pas grand'chose. Et pour cela je vous aurai bientôt représenté toute notre vie, qui est premièrement que l'on se lève fort tard. Pour moi, je ne vois la Reine qu'après son dîner, car nulle dame ne se trouve ni à son lever ni à son coucher, qui n'est pas petite commodité ; et soudain qu'elle est prète, elle va ouïr la messe, et puis dîne. L'après-dîner, toutes les dames se trouvent en sa chambre, où nous avons l'honneur de parler fort familièrement à elle. Le Roi va et vient de sa chambre au cabinet; il y fait mille voyages par jour. Durant sa diète (2), la Reine et nous toutes ne bougions de son cabinet, là où nous avions toutes nos ouvrages, qui est un lit qu'a commencé la Reine, où nous travaillons toutes. Sur le soir, on se va un peu promener, à cette heure que le Roi l'a achevée; et auparavant que Sa Majesté la commençât, c'est tout le jour la chasse aux sangliers. On revient fort tard. Après souper, la musique en la chambre de la Reine, où cependant elle rit et cause avec nous et est de la meilleure humeur du monde. Madame de Ch. (3) est ici d'hier, qui défraie la compagnie. J'en suis bien fâchée ; mais quoi, il faut rire, car le Roi a des mots qu'il n'y a pas moyen de s'en empêcher.

On ne sort point de la chambre de la Reine qu'il ne soit minuit et une heure. Hier soir il en était deux.

La Reine s'habille toujours à l'italienne, et ne prendra point l'habit français qu'après ses couches.

Je ne vous puis mander comment on porte des robes d'éta-

(1) Gentilhomme du duc de la Trémoille.
(2) Régime que suivait Henri IV, à cause de la goutte.
(3) Ces initiales désignent, je crois, Marguerite d'Ailly, veuve de François de Châtillon, l'aîné des frères de la princesse d'Orange. On lit dans une lettre que M. de la Trémoille écrivait de la cour à sa femme : « Mme de Chastillon est ici, qui est bien laide et fait la jolie. »

mine, car je n'en ai point encore vu cette année; mais on porte fort des robes de petit taffetas noir doublées d'autre petit taffetas de couleur et toutes découpées, je dis tous ces deux taffetas, afin que la frange jette la couleur avec ce noir. Mlle de Guise (4) s'habille à l'italienne quand elle va à cheval. La marquise de Verneuil s'y habilla hier soir, et lui sied fort bien à cheval cet habillement, mais à pied non. La Reine fait fort bonne chère à Mme de Verneuil. A moi, elle me fait l'honneur de me la faire la meilleure du monde (5). Toute la cour part bientôt d'ici pour aller à Monceaux, et moi je m'en vais à Paris, voir si je ferai de fortunées affaires. Les dernières nouvelles que j'ai eues de vos frères sont du 5 de ce mois. Ils étoient à La Haye, se portoient bien et ne faisoient encore rien.

Voilà M. de la Sauzaye qui me presse si fort, qu'il faut que je finisse tout court, en vous assurant que je vous aime de toutes les puissances de mon âme, et nos petits enfants, et surtout mon petit mignon. Quand je serai à Paris, je lui enverrai un petit cheval tout chargé de coco. Je désire bien savoir si vous vous porterez à cette heure mieux, et si toutes vos douleurs sont passées, et comment M. de la Trémoille

(4) Louise-Marguerite de Lorraine, fille du Balafré, qui, après une jeunesse des plus galantes, épousa, en 1605, François de Bourbon, prince de Conti.

(5) Voici d'autres nouvelles de la cour, contenues dans une lettre du duc de Bouillon à la duchesse de la Trémoille, datée de Paris, le 8 mars précédent :

« Je n'ai pas vu grande cérémonie, n'ayant vu la Reine assise, mais toute debout, Mlle de Guise près d'elle, qui travailloit à des bandes de canevas pour une tapisserie. Le Roi se promène par la chambre avec elle; Mme de Verneuil y est venue une fois, laquelle fit rougir la Reine aussitôt qu'elle la vit, et puis elle la vint entretenir. Ladite marquise a fort souvent des piques avec le Roi, qui voit souvent la Bourdaisière; mais rien encore. Hier au soir, ladite marquise lui dit : « *Vous voulez* « *aller à la guerre ce soir! Vous êtes un vaillant homme qui ne faites* « *rien, ne tuez ni ne blessez personne.* » Le soir, le Roi demeure en la chambre de la Reine demi-heure, et puis s'en va à la ville, où la Varenne seul l'accompagne. Aux habits, je n'y ai rien reconnu de changé. Peu de femmes, et moins que n'en voyoit Madame. Mille brouilleries : la marquise de Guercheville mal avec sa maîtresse; la signora Léonor mal avec le maître; peu de serviteurs dans cette maison de qualité. La Reine a une façon libre, n'ayant encore guère étudié à celle de Reine : fort gaie et fort triste. Il n'y a ici lieu d'y voir séjourner beaucoup de femmes que je connois. »

se porte de sa diète. Adieu, chère fille, je n'ai plus de loisir; je suis toute à votre service.

A Fontainebleau, ce 26 de mai.

16. — *De Paris*, 13 *juin* 1601.

C'est avec tant de larmes et d'extrême ennui, chère fille, que je vous écris cette lettre que vous m'excuserez si je ne la vous fais longue. Je fais le discours à M. de la Trémoille de l'occasion de ma tristesse, à laquelle je sais bien que vous participerez à bon escient, car je sais combien vous étiez servante de cette digne princesse (1), qui n'a rien laissé au monde de semblable à elle. Je suis si touchée de cette perte, si particulière pour moi, que certes il m'est avis que j'ai perdu une partie de moi-même. On attend Madame à la fin de ce mois, et Mme de Montpensier dans deux ou trois jours. Je ne vous puis dire encore ce que je ferai. Je suis commandée d'aller à Monceaux; si mes affaires m'y portent, j'irai, et non autrement. Il y a si peu que je suis en cette ville, et avec tant de douleur pour la maladie et puis pour la perte de cette pauvre princesse, que je n'ai pas encore eu loisir de m'y reconnoître ni de rien faire pour notre petit mignon; mais je m'en vais aviser à lui envoyer, par la première commodité, ce que je penserai qui lui soit agréable. Mme de Retz vous baise, et à votre cher mari, très-humblement les mains, et vous assure qu'elle est votre servante. C'est toujours la meilleure femme du monde.

A Paris, ce 13 de juin.

17. — *De Paris*, 21 *juin* 1601.

C'est avec une médecine au corps que je vous écris ce mot,

(1) Françoise d'Orléans-Rothelin, veuve de Louis Ier de Bourbon-Condé, mère du comte de Soissons, morte l'avant-veille à Paris.

de façon que votre cher mari et vous m'excuserez de long discours. J'ai toujours été malade depuis la mort de cette princesse, ce qui m'a empêchée d'aller à Monceaux, où sont Leurs Majestés, où je suis tous les jours conviée d'aller et par leurs lettres et par leurs commandements; mais enfin, il faudra que j'y aille demain, car la Reine dit qu'elle me veut montrer sa maison. Leurs Majestés attendent Madame; je vous laisse à penser quelle joie pour elle et sa troupe (1). J'ai eu l'honneur de voir Mme la princesse de Condé, à laquelle j'ai dit que je demandois une après-dînée d'audience particulière, pour parler de vous, c'est-à-dire de votre cher mari, sur le sujet des plaintes qu'il a sujet de faire d'elle. Je ne l'ai encore pu voir qu'avec compagnie, mais elle dit toujours que ce sera quand je voudrai. Il y a bien à discourir là-dessus; mais [ce] sont discours pour Lierville et non pour mettre par écrit. M. le Prince est fort joli.

Je crois que vous verrez, si n'avez déjà vu, M. le Grand (2), qui vous aura conté force nouvelles. Celles de Hollande, c'est que vos frères sont devant Berg, sur le Rhin, que j'espère qu'ils emporteront bientôt. Je m'en vais envoyer Beaumont mener un fort beau cheval à votre petit frère, que le Roi m'a donné pour lui. M. et Mme de Montpensier sont à Monceaux; elle est fort crue et embellie, et fort jolie. Ils s'en vont bientôt à Champigny, à ce qu'ils disent; et moi, je vous baise les mains tout court, et à toute la petite troupe que je baise en imagination mille fois.

A Paris, ce 21 de juin.

18. — *De Paris, 29 juillet* 1601.

Voilà M. de Bourron qui m'avertit qu'un messager part dans une heure pour aller à Thouars, et il faut que dans demie je me trouve au prêche chez Madame, au Louvre. Vous saurez donc seulement, chère fille, que j'ai été extrêmement aise

(1) Surtout de quitter le séjour de Bar.
(2) Le grand écuyer, M. de Bellegarde.

d'apprendre par vos lettres que votre mal de bras soit guéri : j'avois peur que ce fût comme celui de Mme de Bouillon. Vous êtes donc encore grosse? Que cela ne vous afflige, mon cher cœur : c'est une bénédiction de Dieu bien grande. Notre Reine l'est à bon escient, comme étant entrée depuis quelques jours en son huitième mois. Cela est cause d'avoir rompu le voyage de Blois, car elle y vouloit aller avec le Roi. Leurs Majestés partent demain pour aller à Fontainebleau, d'où la Reine ne partira plus qu'après ses couches. J'ai reçu commandement d'y aller, mais je séjournerai quelques jours ici pour de petites affaires. Je regrette que le voyage de Blois ne se fait, pour l'amour de vous, car vous ne recouvrerez pas aisément une si bonne occasion pour faire votre cour. Et vous, Monsieur mon cher fils, qui vous en allez aux bains, si faut-il bien que vous soyez de retour devant que je repasse la mer.

Les dernières nouvelles que j'ai eues de là sont du 6 de ce mois. Ils prenoient ce terme ici pour être maîtres de la place, de façon que j'espère que les premières nouvelles que j'en aurai, ils seront dedans. L'Archiduc (1) assiége de son côté Ostende, mais il y a de bons hommes dedans.

On me presse de façon qu'il faut, mes enfants, que je finisse en vous baisant mille fois les mains. Encore faut-il que vous sachiez que la comtesse de Saint-Paul et Mme d'Elbeuf (2) sont venues aux prises en la chambre de la Reine, pour les rangs.

19. — *De Paris, 2 août* 1601.

Chère fille, s'il fait aussi chaud où vous êtes comme il fait ici, je pense que votre exercice est, comme le nôtre, de chercher à vous rafraîchir; et encore, en l'état où vous êtes, vous êtes doublement à plaindre. Quand je vois la Reine et les in-

(1) Albert d'Autriche, mari de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas espagnols.

(2) Anne de Caumont, veuve du prince de Carency, remariée à François d'Orléans-Longueville, et Marguerite Chabot, femme de Charles de Lorraine.

commodités qu'elle souffre, je pense en vous et en celles que vous souffrez. Il est vrai que vous n'êtes pas si grosse qu'elle, car elle est dans son huitième mois; mais cela n'empêche pas qu'elle fait des traits qu'autre femme grosse qu'elle ne fit jamais : car le Roi lui fait faire tous les jours des promenades et par eau et par terre, qui nous rendent toutes malades et si harassées que nous n'en pouvons plus; mais Sa Majesté ne ressent nulle incommodité de tout cela.

J'ai fait retarder ce laquais pour reporter réponse à votre dur mari des poulets que j'ai donnés de sa part. Madame m'a promis que ce seroit demain. Vous n'avez jamais vu tant d'union qu'il y en a entre Madame et la Reine, ni moins de brouilleries qu'il y en a à cette heure à la cour. Vous avez vu M. le Grand et M. et Mme de Montpensier, qui vous en auront appris plus de nouvelles que je ne vous en saurois dire. J'attends de celles de vos frères avec une grande impatience : car ces siéges durent toujours, desquels je crois néanmoins que Dieu nous donnera enfin bonne issue. Je ne faudrai de vous faire part de leurs nouvelles quand j'en saurai; et, pour cette heure, je finirai avec la plus cruelle envie de dormir que j'eus jamais. Je baise mille fois tout notre petit peuple, et particulièrement notre petit mignon. Je crois que vous savez bien que la petite Dampierre est mariée avec M. de Ragny (1). Bonsoir, chère mignonne; je vous baise mille fois.

A Paris, ce 2 d'août.

(1) Probablement par suite de fautes d'impression, on lit dans le P. Anselme que le mariage d'Hippolyte de Gondy avec Léonor de la Madelaine, marquis de Ragny, eut lieu en janvier 1607.

VARIÉTÉS

FÊTE DE LA RÉFORMATION

Le 6 novembre 1870, qui devait être consacré à la célébration d'un pieux anniversaire, a été pour l'Eglise réformée de France un jour de deuil. Devant les effroyables désastres de la patrie et le mystère des jugements divins, elle n'a pu que dire avec le Psalmiste : *Je me suis tu, car c'est toi qui l'as fait!* Un pasteur vénéré de l'Eglise de Paris s'est rendu l'organe de ce sentiment dans un sermon qui renferme de beaux développements historiques et religieux (1). Prenant pour texte les premiers versets du psaume CXXXVII, la plus sublime expression que le patriotisme ait revêtue dans la langue des hommes, il a su en tirer de touchantes applications au temps actuel : « On s'était proposé, dit-il, au commencement de cette année, de consacrer un jour spécial à rappeler, pour en rendre grâces à Dieu, la délivrance qu'il a accordée à l'Eglise et au monde par la Réformation, et c'est tout particulièrement la France que l'on avait en vue dans cette fête de notre Eglise. Mais, hélas! la France est dans le deuil, et notre Eglise est dans le deuil avec elle. Une succession de désastres presque inouïe dans l'histoire a fondu sur notre patrie. Nous sommes comme captifs et menacés de mort dans la ville qui faisait sa gloire. Et le pays d'où nous sont venus ces désastres, c'est l'Allemagne qui se glorifie d'avoir été comme le berceau de la Réformation. La puissance qui a rassemblé l'Allemagne pour nous faire tout ce mal, et qui s'acharne à nous anéantir, s'appelle protestante et invoque le nom de Dieu qui a donné à la France et au monde la Réformation. O douleur de la France! ô humiliation de notre peuple! Mais aussi, ô deuil, ô humiliation de la Réformation! comment au milieu de ce double deuil et de cette double humiliation, pourrions-nous célébrer en France, dans notre Paris assiégé, une Fête de la Réformation? Ce que nous pouvons, c'est de pleurer sur l'une et sur l'autre, comme le prophète captif d'Israël pleurait sur Jérusalem et sur

(1) *La France et la Réformation en deuil*, sermon prononcé à Paris, le 6 novembre 1870, par Guillaume Monod. Brochure in-8. L'auteur a joint à ce discours plusieurs lettres où les malheurs de la patrie lui ont inspiré des accents d'une vraie éloquence. On ne peut lire sans émotion celle qui s'achève par une fort belle prière adressée au roi de Prusse.

le temple en ruine. Mais comme lui aussi pleurons devant Dieu, avec amour pour notre pays et amour pour notre Eglise. Cherchons en Dieu la consolation et les moyens de les relever l'un et l'autre! »

Le fragment suivant d'une lettre écrite de Wittemberg, le 1er novembre 1870, exprime la même douleur avec une rare élévation : « Aujourd'hui, dans la vieille cité de la Réformation luthérienne, j'éprouve plus que jamais le besoin de m'affliger avec vous des entraves que l'humanité apporte à la réalisation des plans divins. Hier, il y a plus de trois siècles et demi que, dans cette obscure petite ville, le moine alors plus obscur encore, jetait un défi à l'Eglise infaillible, et posait le premier jalon de l'ère moderne. Le temps a marché, et à la théorie de l'Eglise infaillible se substitue celle de l'homme se déifiant lui-même, et tous les progrès, toutes les lumières convergent vers la solution de ce problème unique : trouver le meilleur moyen d'anéantir les créatures d'un Dieu de paix et d'amour! Aujourd'hui... mais n'est-ce pas l'anniversaire que notre chère Société rappelait à la pieuse vénération des Eglises, le jour qui les ralliait à nous, et qui, en présence des glorifications catholiques, leur demandait de retremper leur foi dans l'exemple et la mémoire des martyrs huguenots? Et cette année les foules émues ne se presseront pas dans les gorges des Cévennes. Nos vieux psaumes n'iront pas réveiller les échos de la montagne. C'est le canon seul qui parle, et le présent est trop solennel, trop douloureux, pour qu'il soit permis de songer au passé! Je suis à Wittemberg. Là, sous mes fenêtres, se dressent couronnées de guirlandes les statues de Luther et de Mélanchthon. Et moi non plus je ne puis m'arrêter à évoquer les grands souvenirs que ces noms rappellent, et dans l'alvéole d'où est sorti un des éléments primordiaux de la révolution religieuse, je ne vois que la forteresse avec son campement, ses casernes pleines de captifs, ses ambulances où s'alignent les lits des blessés et des malades!... »

Après un an révolu, la même vision nous poursuit encore, et les scènes désolantes de la guerre, toujours présentes à notre esprit, ne sont adoucies que par l'image de la charité, qui ne se lasse point de faire son œuvre bénie, et qui laisse un lumineux sillon partout où s'exerce son divin ministère. Nous avons essayé d'exprimer *nos deuils*. Ah! combien ils sont plus poignants, plus profonds que nous ne l'avons su dire! Dans le cœur de tout protestant français, il y avait un sentiment fraternel pour l'Allemagne. Ce sentiment se confondait avec le souvenir des aïeux, avec les pures affections du foyer, avec la légende même du berceau. Il était cimenté par l'étude qui ravivait sans cesse en nous la mémoire des bienfaits reçus, échangés, aux

jours du Refuge. Si parfois s'élevait un nuage entre le protestantisme d'outre-Rhin et le protestantisme français plus libre dans ses allures, nous aimions à nous souvenir du beau mot de Calvin sur Luther : « Quand même il dirait que je suis un démon, je proclamerais sur les toits qu'il est un docteur venu du ciel ! » Dissiper de mutuels préjugés, servir comme de trait d'union entre l'Allemagne et la France pour le commun progrès de la science et de la foi, tel était le rôle providentiel assigné à la minorité religieuse dans notre patrie. Hélas ! et maintenant... il nous faut mener deuil sur une de nos illusions les plus chères, gémir sur la tache, peut-être ineffaçable, imprimée au noble drapeau qui abritait sous ses plis tous les fils de la Réforme, malgré la diversité de leur origine. Un abîme, dont on n'ose sonder la profondeur, sépare deux peuples qui ne semblaient appelés qu'aux luttes fécondes de la civilisation et de la paix ! Qui le comblera ?

L'anniversaire du 5 novembre prochain empruntera un intérêt exceptionnellement douloureux aux épreuves qu'il a plu à Dieu d'infliger à notre pays, et que nous devons doublement ressentir comme croyants et comme citoyens. S'il est permis d'en esquisser ici le caractère, ce sera d'abord un acte d'humiliation pour les fautes, hélas ! trop nombreuses, qui ont appelé le châtiment sur notre patrie. Est-il un seul d'entre nous qui, dans l'affaissement général, puisse répéter le mot du pharisien : *Je suis meilleur que cet homme là !* Ce sera aussi un acte de pardon, le plus beau mot que la charité puisse placer sur les lèvres humaines, le mot qui couvre tout, excepté l'attentat aux principes de justice éternelle que l'on ne viole pas impunément. Ce sera enfin un acte de foi, de viril espoir en des jours meilleurs, et c'est à nous de les préparer activement, d'entretenir avec amour l'humble lumignon qui fume encore. Jamais l'insuffisance des fondements sur lesquels s'appuyait notre édifice terrestre, gloire, honneur, prospérité, n'a été mieux démontrée. Jamais aussi n'éclata plus tristement la vanité des formules qui se flattent de contenir la somme de vérité nécessaire à consoler l'homme des maux de la condition présente, à le rendre plus miséricordieux, plus juste et plus humain. L'immensité des ruines accumulées autour de nous atteste l'immensité de l'œuvre réparatrice que nous avons à faire, Ce n'est pas trop de tous les courages, de tous les dévouements pour l'accomplir. Si parfois un peu de lassitude se mêle à nos efforts, regardons en haut, aux régions d'où vient le secours. Il ne nous manquera point. Si la cause de la Réforme, qui nous est si chère, a subi un réel déclin jusque dans son apparente victoire, rappelons-nous que l'Evangile survit aux formes et aux dénominations qui prétendent le représenter fidèlement ici-bas, et qui n'en sont que

l'enveloppe fragile et passagère. Le mot si profond du Christ à la Samaritaine, demeure toujours vrai : « Femme, crois-moi. Le temps vient que vous n'adorerez plus le Père ni sur cette montagne, ni à Jérusalem !... Dieu est esprit, et il veut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. » (Jean IV, 21, 24). J. B.

P. S. — La rédaction du *Bulletin* appelle de tous ses vœux les communications relatives à l'anniversaire du 5 novembre prochain, et offrant un intérêt historique.

BIBLIOGRAPHIE

ŒUVRES D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ.

Nous sommes heureux d'annoncer une publication qui sera un digne hommage à l'un des plus grands caractères et des écrivains les plus originaux qu'ait produits la Réforme. « Les œuvres de d'Aubigné, imprimées de son vivant et au XVIIe siècle, deviennent de plus en plus difficiles à trouver. Les éditions que le XVIIIe siècle nous a léguées sont plutôt des traductions et des paraphrases qu'une reproduction des manuscrits. De nos jours, les éditeurs les plus consciencieux n'ont donné des œuvres nombreuses de cet écrivain que trois ouvrages dont le texte, malgré leurs efforts, laisse encore à désirer. En outre, une partie de l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné est inédite. Un travail nouveau était indispensable, et nous l'avons entrepris. Nous venons donc offrir aujourd'hui au public lettré une collection aussi complète, aussi exacte que possible de cette œuvre, dont les textes seront revus sur les éditions originales et les manuscrits les plus authentiques. »

Ainsi s'expriment, dans un prospectus que nous avons sous les yeux, MM. Eug. Réaume et François de Caussade, qui n'ont rien épargné pour tenir la promesse faite au public. Les belles collections de la famille Tronchin leur ont été libéralement ouvertes, et ils y ont puisé les éléments d'un travail aussi neuf qu'intéressant. Leur édition sera divisée en deux parties, et formera dix volumes in-8, dont le premier, comprenant les *Mémoires* et la *Correspondance*, est annoncé pour novembre prochain. Nous prions ceux de nos correspondants qui posséderaient quelque lettre inédite de d'Aubigné de vouloir bien en faire part aux savants éditeurs par l'intermédiaire du *Bulletin*, ou à la librairie d'Alphonse Lemerre, passage Choiseul, 47, à Paris.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1871.

A NOS AMIS

Le 5 novembre prochain va ramener l'anniversaire qui rappelle aux protestants français le grand bienfait de la Réformation.

Après les désastres accumulés de la patrie, cet anniversaire ne sera qu'un jour d'humiliation et de deuil. Il doit être plus encore : au moment où la France si cruellement éprouvée fait appel au dévouement de tous ses fils, un tel jour doit sceller de viriles résolutions chez tous ceux qui n'ont appris qu'à la mieux aimer, pour la mieux servir dans le malheur. De l'aveu de tous, l'heure a sonné d'une œuvre austère et réparatrice. L'histoire a des leçons qui ne doivent pas être perdues. L'exemple de nos héros, de nos martyrs, a sa place marquée dans ce grand enseignement qui relève, qui fortifie, et qui contient le secret d'un avenir meilleur.

Aussi sommes-nous assurés que la Société de l'Histoire du Protestantisme français ne sera point oubliée dans les pieuses libéralités de ceux qui ont à cœur l'œuvre historique.

Puisse leur nombre croître à proportion de nos pertes, hélas! trop sensibles, et le zèle de chacun grandir avec ses devoirs et ses responsabilités!

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1871.